

	REPUBLICQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 29 JUIN 2023 à 18 HEURES					
Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	44	2	4	23 juin 2023	23 juin 2023

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Alain MAZE, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Fabrice ARCHAMBAULT, Constance BONDUELLE, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Nadia NEZLIOUI, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Martial REBEYROL, Justine SINGEOT, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Béatrice FOURNIER, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés : Denis POYET, Alexia FRANQUES

Absents : Evelyne SEGUIN, Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Pouvoirs :

Yann GALUT donne pouvoir à Jean-Louis SALAK
 Marie-Christine BAUDOUIN donne pouvoir à Didier PRUDENT
 Bernadette GOIN-DEMAY donne pouvoir à Bernard DUPERAT
 Christine CHEZE-DHO donne pouvoir à Mme la Présidente
 Olivier CABRERA donne pouvoir à Sakina ROBINSON
 Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Marc STOQUERT
 Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT
 Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
 Hugo LEFELLE donne pouvoir à Constance BONDUELLE
 Renaud METTRE donne pouvoir à Céline MADROLLES
 Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Catherine PALLOT
 Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI
 France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY
 Philippe MOUSNY donne pouvoir à Martial REBEYROL
 Marcella MICHEL donne pouvoir à Justine SINGEOT
 Philippe MERCIER donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE
 Christian JOLY donne pouvoir à Nicole HUBERT
 Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Eric LE PAVOUX
 Nadine MOREAU donne pouvoir à Franck BRETEAU
 Christine DAGAUD donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

Domaine : 7.1.2 Décisions budgétaires

- 20 -

Comptes administratifs 2022 - Budget principal et annexes

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire élit un Président spécifique de séance.

M. Richard BOUDET, 2^{ème} Vice-Président, est élu Président de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la note de présentation des comptes administratifs 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 7 juin 2023 ;

1/ Budget principal

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal s'établit comme suit :

- Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2022 est de 11 165 135,56 € ;

Après prise en compte des restes à réaliser en dépense de la section de fonctionnement qui s'élèvent à 732 045,91€, le solde définitif de la section de fonctionnement est de 10 433 089,65 €.

- Le résultat d'investissement de clôture de l'exercice 2022 est de - 4 386 808,99 € ;

En intégrant les restes à réaliser s'élevant à 2 838 544,43 € en dépenses et 2 276 735,87 € en recettes, le solde définitif de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de - 4 948 617,55€.

- Le solde de clôture toutes sections confondues est donc de 5 484 472,10 €.

2/ Budgets annexes à caractère administratif

2.1/ Budget annexe Archéologie

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

- Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2022 est nul ;
- Aucune écriture n'est inscrite au niveau de la section d'investissement.

2.2/ Budget annexe Technopole Lahitolle

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Technopole Lahitolle » s'établit comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est nul ;
- le solde de clôture en investissement est excédentaire à hauteur de 459 903,02 €. En intégrant les restes à réaliser s'élevant à 15 048,74 € en dépenses, le solde définitif de la section d'investissement est de 444 854,28€.
- le solde de clôture toutes sections confondues est donc de 444 854,28 €.

2.3/ Budget annexe Activités locatives assujetties à TVA

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Activités locatives » s'établit comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est de 176 952,94 € ;
- le solde de clôture en investissement est de - 163 225,39 €. En intégrant les restes à réaliser s'élevant à 13 727,55 € en dépenses, le solde définitif de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 176 952,94 €.
- Le solde de clôture toutes sections confondues est donc nul.

3/ Budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement

3.1/ Budget annexe Parc d'activités du Moutet

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Parc d'Activités du Moutet » s'établit comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est de 1 446 471,76 € ;
- le solde de clôture de la section d'investissement est de - 1 381 233,02 € ;
- le solde de clôture toutes sections confondues est donc de 65 238,74 €.

3.2/ Budget annexe Parcs d'activités aménagés à partir de 2019

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de 2019 » s'établit comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est de 4 818,70 € ;
- le solde de clôture de la section d'investissement est nul ;
- le solde de clôture toutes sections confondues est donc de 4 818,70 €.

4/ Budgets annexes à caractère industriels et commerciaux

4.1/ Budget annexe Eau

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est de 9 326 126,08 € ;
- le solde de clôture en investissement est de - 3 086 825,18 €. En intégrant les restes à réaliser s'élevant à 1 251 880,33 € en dépenses, le solde définitif de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 4 338 705,51 €.
- Le solde de clôture toutes sections confondues est donc de 4 987 420,57 €.

4.2/ Budget annexe Assainissement collectif

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement Collectif s'établit comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est de 1 223 023,21 € ;
- le solde de clôture en investissement est de – 11 970 862,96 €. En intégrant les restes à réaliser s'élevant à 995 835,26 € en dépenses et 13 676 750 € en recettes, le solde définitif de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 710 051,78 €.
- Le solde de clôture toutes sections confondues est donc de 1 933 074,99 €.

4.3/ Budget annexe Assainissement Non Collectif

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est de 61 260,30 € ;
- le solde de clôture en investissement est de 5 324 €.
- Le solde de clôture toutes sections confondues est donc de 66 584,30 €.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Irène FELIX, Présidente, sort de la salle et M. Richard BOUDET, Président de séance, fait procéder au vote des Comptes Administratifs 2022 du Budget Principal et des Budgets annexes.

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans la présente délibération ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Principal.
à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Archéologie Préventive ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Archéologie Préventive.
à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Technopôle Lahitolle ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Technopole Lahitolle.
à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Activités Locatives ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Activités Locatives.
à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet.
à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019 ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget Assainissement Non Collectif ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget Assainissement Non Collectif.

à l'unanimité

Le Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
Membre du Bureau

Pour la Présidente et par délégation
Le Vice-Président




Richard BOUDET

Acte rendu exécutoire après
Dépôt électronique de la Préfecture le
Diffusion sur le site internet de
la Communauté d'Agglomération le

- 7 JUIL. 2023
10 JUIL. 2023

Pour la Présidente et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de sa notification.



NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. Le budget Principal	5
1.1. Détermination des résultats 2022	5
1.1.1. Les mouvements réels	5
1.1.2. Les mouvements d'ordre et report à nouveau	6
1.1.3. Les restes à réaliser (RAR)	7
1.2. La section de fonctionnement	8
1.2.1. Les recettes de fonctionnement	8
1.2.2. Les dépenses de fonctionnement	12
1.3. La section d'investissement	20
1.3.1. Les dépenses d'investissement	20
1.3.2. Les recettes d'investissement	25
1.4. Eléments de synthèse et ratios financiers	27
1.4.1. Eléments de synthèse concernant la section d'investissement	27
1.4.2. Présentation des ratios financiers	27
1.5. La dette	28
2. Les autres budgets à caractère administratif	30
2.1. Le budget Archéologie Préventive	30
2.1.1. Détermination des résultats	30
2.1.2. Les recettes de fonctionnement	30
2.1.3. Les dépenses de fonctionnement	31
2.2. Le budget Technopole Lahitolle	32
2.2.1. Détermination des résultats	32
2.2.2. La section de fonctionnement	32
2.2.3. La section d'investissement	33
2.2.4. Les opérations d'ordre et les opérations patrimoniales	34
2.2.5. Subvention d'équilibre	34
2.2.6. La dette	34
2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA	35
2.3.1. Détermination des résultats	35
2.3.2. La section de fonctionnement	35
2.3.3. La section d'investissement	37
2.3.4. Les opérations d'ordre	38
2.3.5. Subvention d'équilibre	38
2.3.6. La dette	38
3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement	39
3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet	39
3.1.1. Détermination des résultats	39
3.1.2. La section de fonctionnement	40
3.1.3. La section d'investissement	40
3.1.4. Les opérations d'ordre	40
3.1.5. Bilan comptable fin 2022	40
3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019	42
3.2.1. Détermination des résultats	42
3.2.2. La section de fonctionnement	43
3.2.3. La section d'investissement	43

3.2.4	Les opérations d'ordre	43
3.2.5	Bilan financier de l'opération d'aménagement du Détour du Pavé	43
4.	Les budgets à caractère industriels et commerciaux	44
4.1.	Le budget Eau	44
4.1.1	Détermination des résultats	44
4.1.2	La section de fonctionnement.....	46
4.1.3	La section d'investissement.....	50
4.2.	Le budget Assainissement Collectif.....	52
4.2.1	Détermination des résultats	52
4.2.2	La section de fonctionnement.....	55
4.2.3	La section d'investissement.....	58
4.2.4	La dette	60
4.3.	Le budget Assainissement Non Collectif	61
4.3.1	Détermination des résultats	61
4.3.2	La section de fonctionnement.....	61
4.3.3	La section d'investissement.....	61
5.	La dette consolidée, la trésorerie et les garanties d'emprunt accordées	63
5.1.	La dette	63
5.2.	La trésorerie et les garanties d'emprunt accordées	65
	ANNEXE 1 : EXPERIMENTATION « BUDGET VERT »	66

INTRODUCTION

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales).

Le présent rapport est une synthèse détaillée de chaque budget.

Rappelons-nous.

Le budget 2022 a été adopté un mois et demi après le début de la guerre en Ukraine.

A l'époque, nous n'en soupçonnions pas toutes les conséquences sur l'inflation. Nos préoccupations portaient alors surtout sur le niveau de nos recettes fiscales, en particulier

- sur la CVAE qui devait baisser de 1 M€ en 2022, ce qui a été confirmé,
- et sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont il a fallu relever le taux afin de faire face une nouvelle fois, après 2021, à l'envolée des coûts dans ce secteur.

Il y a un an, nous pensions être sortis quasiment indemnes financièrement de deux années de crise sanitaire en déplorant toutefois ses effets sur le net ralentissement de nos investissements et l'atténuation de notre épargne brute qui s'est révélée sans conséquence. C'était en tous cas ce que traduisaient les résultats de l'exercice 2021 sur à peu près la totalité de nos budgets.

Nous ne ferons pas le même constat à la lecture des comptes 2022 :

- les effets de l'inflation, en particulier en matière énergétique ont été sensibles sur nos dépenses d'ordures ménagères et les services d'eau et d'assainissement ; dans ces secteurs, l'Agglomération n'apparaît pas protégée,
- quand la « machine à investir » s'est très nettement remise en marche en 2022 : les dépenses d'investissement consolidées ont progressé de plus de 23% par rapport à 2021.

L'augmentation des taux d'intérêt a également caractérisé le second semestre 2022 ce qui a conduit à privilégier le recours au prélèvement sur notre fonds de roulement plutôt qu'à la dette. Notre dette consolidée apparaît ainsi en diminution de 5% malgré la progression des dépenses d'investissement.

L'atteinte de ce résultat, en particulier pour le budget principal, provient du rétablissement de l'épargne brute à son niveau antérieur à la crise sanitaire ce qui a permis d'accompagner la montée en puissance de nos investissements avec l'appui de nos fonds propres.

Les résultats de l'exercice 2022 étaient connus dès le vote du BP 2023 auquel ils ont contribué au financement. Ils sont confirmés au Compte Administratif.

1. Le budget Principal

1.1. Détermination des résultats 2022

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	75 536 803,21 €	81 522 883,99 €	5 986 080,78 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	5 179 054,78 €	5 179 054,78 €
	Résultat de clôture 2022 (A = a+b)	75 536 803,21 €	86 701 938,77 €	11 165 135,56 €
Section Investissement	Solde propre de l'année N (c)	17 526 716,24 €	15 393 961,42 €	-2 132 754,82 €
	Solde antérieur reporté (d)	2 254 054,17 €	0,00 €	-2 254 054,17 €
	Solde de clôture (B=c+d)	19 780 770,41 €	15 393 961,42 €	-4 386 808,99 €
Restes à réaliser (RAR) au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	732 045,91 €		-732 045,91 €
	Investissement (f)	2 838 544,43 €	2 276 735,87 €	-561 808,56 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-4 948 617,55 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				10 433 089,65 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				5 484 472,10 €

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

- le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement présente un excédent de 10 433 089,65 € ;
- le solde de clôture en investissement est déficitaire à hauteur de – 4 948 617,55 €.

1.1.1. Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2022 exprimés en mouvements réels :

mvts réels	2021	2022	Var %
Recettes de fonctionnement	74 458 650,19 €	79 469 569,83 €	6,73%
Dépenses de fonctionnement	69 729 214,83 €	70 993 952,93 €	1,81%
Autofinancement de l'exercice en €	4 729 435,36 €	8 475 616,90 €	79,21%
Autofinancement en % des recettes	6,4%	10,7%	67,91%
Recettes d'inv hors emprunt et réserves	2 960 982,47 €	3 751 111,14 €	26,68%
Emprunts	1 000 000,00 €	1 100 000,00 €	10,00%
Dépenses d'inv hors dette	8 254 148,80 €	14 588 220,95 €	76,74%
Rbt dette	1 071 496,47 €	885 181,13 €	-17,39%
Besoin de financement de l'exercice	5 364 662,80 €	10 622 290,94 €	98,00%
Solde de l'exercice	-635 227,44 €	-2 146 674,04 €	237,94%
Résultats antérieurs	9 560 228,05 €	8 925 000,61 €	-6,64%
Fds de roulement avant RAR	8 925 000,61 €	6 778 326,57 €	-24,05%
Solde des restes à réaliser	-2 319 677,01 €	-1 293 854,47 €	-44,22%
Fds de roulement après RAR	6 605 323,60 €	5 484 472,10 €	-16,97%
Encours de dette au 31/12 - €	11 145 969,00 €	11 361 263,31 €	1,93%
Encours/épargne brute (nbre années)	2,36	1,34	-43,12%
Encours /recettes fonct	14,97%	14,30%	-4,50%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 79 469 569,83 € contre 74 458 650,19 € en 2021, soit une augmentation de 6,73 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,81 %, passant de 69 729 214,83 € en 2021 à 70 993 952,93 € en 2022.

Il en résulte un excédent de fonctionnement 2022 hors mouvements d'ordre de 8 475 616,90 €. Ce résultat brut est à nuancer car il convient de tenir compte des restes à réaliser d'un montant de 732 045,91 €. Ainsi corrigé des subventions reportées, la hausse des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022 atteint 2.7%. Ainsi, l'excédent réel de fonctionnement 2022 s'établit à 7 743 570,99 €.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs et emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 3 751 111,14 € (2 960 982,47 € en 2021).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 14 558 220,95 € (8 254 148,80 € en 2021) ; niveau jamais atteint au niveau de l'agglomération.

Le besoin de financement d'investissement en 2022 de 10 622 290,94 € dégage sur l'année un solde négatif à hauteur de - 2 146 674,04 €.

1.1.2. Les mouvements d'ordre et report à nouveau

➤ Opérations d'ordre entre sections :

Les mouvements d'ordre (amortissements, provisions, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		4 542 850,28 €		2 053 314,16 €
	<i>Dt amortissements immobilisations</i>	4 171 410,28 €	<i>Dt amortissement des subventions</i>	504 014,11 €
	<i>Dt provisions</i>	352 840,00 €	<i>Dt neutralisation amort. des subventions versées</i>	1 041 000,05 €
	<i>Dt différences sur réalisations (positives)</i>	18 600,00 €	<i>Dt rep. prov. risques et charges exception.</i>	508 300,00 €
Recettes		2 053 314,16 €		4 542 850,28 €
	<i>Dt amortissement des subventions</i>	504 014,11 €	<i>Dt amortissements immobilisations</i>	4 171 410,28 €
	<i>Dt neutralisation amort. des subventions versées</i>	1 041 000,05 €	<i>Dt provisions</i>	352 840,00 €
	<i>Dt rep. prov. risques et charges exception.</i>	508 300,00 €	<i>Dt différences sur réalisations (positives)</i>	18 600,00 €
TOTAL	6 596 164,44 €	TOTAL	6 596 164,44 €	

⇒ Les provisions

Conformément à la décision du Conseil Communautaire prise en 2015, les dotations aux provisions sont désormais des opérations d'ordre budgétaire, donc équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2022 la collectivité a procédé à la reprise :

- Totale de la provision pour l'aménagement du Détour du Pavé constituée afin d'anticiper un éventuel déficit de cette opération. Compte tenu du résultat bénéficiaire de ce projet, la provision de 100 000 € était devenue sans objet.
- Totale de la provision de 373 000 € concernant les ZAC concédées à la SEM Territoria qui elle aussi était devenue inutile compte tenu des derniers comptes rendus annuels fournis par le concessionnaire.
- Partielle à hauteur de 33 300 € concernant la provision constituée dans le cadre du Fonds Renaissance mis en place par la Région Centre Val de Loire lors de la crise sanitaire
- Totale de la provision de 2 000 € mise en place en 2021 pour risque d'impayés, cette opération a dû être effectuée suite à un changement de nature comptable

En parallèle, l'EPCI a constitué 2 nouvelles provisions :

- Provision dans le cadre du compte épargne temps afin de constater le montant total des droits à monétisation des jours épargnés : 344 640 €
Cette provision a été mise en œuvre également pour les budgets annexes Eau (44 580 €) et Assainissement collectif (76 995 €).
- Réinscription d'une provision pour risque d'impayés à hauteur de 8 200 € suite changement de nature comptable.

⇒ Les amortissements

La collectivité a fait le choix d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette nouvelle norme impose d'effectuer les amortissements au prorata temporis pour toutes les nouvelles immobilisations intégrées à compter de cette date.

Cela s'est traduit pour la collectivité par une forte progression des dotations aux amortissements (+314 k€) et des quote part de subventions amortissables (+148 k€).

Par ailleurs, la rédaction de l'article R. 2321-1 du CGCT permet de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées conformément à la délibération n° 37 du 22 avril 2016. Il est fait application de cette disposition pour les subventions versées en 2015 et suivant, ce qui représente une neutralisation de 1 041 000,05 €.

⇒ Opérations liées à la cession d'un terrain

Il convient également de noter qu'en 2022, la collectivité a procédé à la cession d'un terrain sur la commune de Trouy d'où des écritures d'ordre à hauteur de 18 600 €.

➤ Résultats antérieurs :

Le résultat de fonctionnement de clôture après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2021 est porté à 11 165 135,56 €.

Le solde d'exécution de clôture en investissement, après prise en compte du solde déficitaire 2021 (- 2 254 054,17 €) est de - 4 386 808,99 €.

1.1.3. Les restes à réaliser (RAR)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

○ En section de fonctionnement :

Les restes à réaliser s'élèvent à 732 045,91 € (dépenses) et correspondent principalement à des subventions engagées mais non encore versées notamment concernant le partenariat avec l'université d'Orléans et la subvention pour contrainte de service public due au nouveau gestionnaire de l'aéroport.

○ En section d'investissement :

Les restes à réaliser se décomposent comme suit :

- En dépenses : 2 838 544,43 € correspondant principalement à des dépenses d'équipement liées à la voirie, à la solidarité communautaire (Fonds de concours 4^{ème} génération) et à la politique de la ville ;
- En recettes : 2 276 735,87 € d'engagements liés à une participation en attente de versement et à un contrat d'emprunt de 2 M€ souscrit mais non encore mobilisé.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le solde définitif de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de - 4 948 617,55 €.**

Ainsi, au 31/12/2022, après intégration des restes à réaliser **le fonds de roulement de ce budget est de 5 484 472,10 €** alors qu'il était de 6 605 323,60 € fin 2021.

Ces montants sont conformes à ceux présentés lors du Conseil Communautaire du 16 mars 2023. Il sera proposé au conseil communautaire :

- de couvrir le déficit d'investissement constaté après RAR par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en réserves de la section d'investissement (1068) : 4 948 617,55 € ;
- le reste étant inscrit en report nouveau de la section de fonctionnement soit 6 216 518,01 € dont 732 045,91 € servent à la couverture des restes à réaliser de fonctionnement constaté au 31 décembre 2022.

1.2. La section de fonctionnement

1.2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 comparées à celles de 2020 et 2021 se répartissent ainsi :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 22/21	Structure 2021	Structure 2022
013 Atténuation de charges	281 102,75 €	255 230,96 €	301 790,99 €	18,24%	0,34%	0,38%
70 Produits des services	2 986 702,26 €	3 133 295,80 €	3 525 687,27 €	12,52%	4,21%	4,44%
73 Impôts et taxes	55 730 308,00 €	54 637 427,00 €	58 142 509,00 €	6,42%	73,38%	73,16%
74 Dotations et participations	14 017 524,30 €	16 337 666,03 €	17 324 371,05 €	6,04%	21,94%	21,80%
75 Produits de gestion courante	60 432,62 €	62 708,51 €	149 058,92 €	137,70%	0,08%	0,19%
76 Produits financiers	4 766,97 €	7 034,78 €	7 552,60 €	7,36%	0,01%	0,01%
77 Produits exceptionnels	160 709,99 €	25 287,11 €	18 600,00 €	-26,44%	0,03%	0,02%
TOTAL	73 241 546,89 €	74 458 650,19 €	79 469 569,83 €	6,73%	100,00%	100,00%

a) Atténuations de charges

Il s'agit principalement :

- des recettes liées aux personnels mis à disposition de la faculté de droit dans le cadre de la convention conclue avec l'Université d'Orléans : 73 K€ en 2022 (71 K€ en 2021)
- des remboursements perçus suite à l'absence d'agents de la Communauté d'Agglomération en cas de maladie, maternité et accident de travail (208 K€ en 2022 contre 184 K€ en 2021).
- de la prise en charge par l'Etat de l'indemnité exceptionnelle inflation de 100 € versée en 2022 à tous les agents dont le revenu est inférieur à 2 000 € net par mois : 20K€

b) Produits des services

Les principaux postes de ce chapitre sont détaillés ci-après :

- ❖ les refacturations aux budgets annexes : 1 740 K€Ce poste est en progression par rapport à 2021 (Année 2021 : 1 181 907,04 €), une nouvelle méthode de facturation des charges de personnel aux budgets Eau et Assainissement collectif ayant été mise en œuvre en 2022 avec effet rétroactif sur la participation demandée pour l'année 2021.

Pour mémoire, la délibération n°6 du 29 septembre 2022 retient la méthode de calcul suivante :

- base de calcul : A la clôture de l'exercice, prise en compte sur le budget principal du montant des charges de personnel géré par la DRH de l'année en cours imputées sur la fonction « administration générale » minorées des recettes affectées sur cette fonction
- clé de répartition : poids des dépenses réelles de fonctionnement du budget concerné sur la totalité des dépenses réelles de fonctionnement consolidées hors chapitre 66 « frais financiers »

- ❖ Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 826 K€ ; ce montant est quasi similaire à celui de 2021;
- ❖ Droits perçus par l'IMEP pour 204 K€ contre 240 K€ en 2021,
- ❖ et pour le reste, essentiellement les refacturations auprès d'autres collectivités (communes, CCAS, Agglobus) pour la mise à disposition de personnel et la refacturation de frais divers (notamment les frais d'affranchissement) .

c) Impôts et taxes

La structure des produits fiscaux des EPCI a fortement évolué depuis 2020 suite :

- A la réforme de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales
Cette taxe qui jusqu'en 2019 constituait la première recette fiscale de la collectivité, a été supprimée par l'Etat en 2021 et remplacée par une quote-part de TVA nationale qui intègre l'ancienne compensation au titre de la TH (qui figurait au chapitre 74) ;
- A la réforme des impôts de production
Cette disposition réduit la taxation de cotisation foncière des entreprises de 50% pour les établissements industriels en la compensant par un produit inscrit dorénavant au chapitre 74.

L'évolution globale des impôts et taxes est donc désormais mesurée en élargissant le périmètre aux compensations perçues :

Produits en €	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produit CFE	15 234 839 €	11 770 513 €	12 471 172 €
TH Résidences principales et secondaires	14 979 219 €		
TH Résidences secondaires		662 581 €	674 949 €
Quote part TVA nationale (ex TH en 2020)		15 231 484 €	16 694 665 €
TFB	0 €	0 €	0 €
TFNB	36 177 €	35 207 €	35 824 €
Taxe additionnelle TFNB	229 849 €	210 648 €	207 120 €
TASCOM	1 796 121 €	1 926 498 €	2 028 850 €
IFER	1 105 438 €	976 929 €	1 030 293 €
CVAE	10 166 711 €	10 919 946 €	9 900 305 €
TEOM	11 606 962 €	11 727 533 €	14 913 079 €
FPIC (perception)	21 434 €	0 €	0 €
Autres (rôles supplémentaires)	553 558 €	1 176 088 €	186 252 €
Total chapitre 73	55 730 308 €	54 637 427 €	58 142 509 €
Allocations compensatrices (chap 74)	1 262 478 €	3 722 859 €	4 235 975 €
TOTAL ELARGI	56 992 786 €	58 360 286 €	62 378 484 €
	Var	2,40%	6,89%

Cette synthèse appelle plusieurs observations :

- Depuis la mise en œuvre des réformes listées ci-dessus, la recette fiscale la plus importante est désormais la quote-part de TVA versée par l'Etat, à savoir la recette la moins « maîtrisable » par l'Agglomération puisque assise sur la croissance économique nationale.
- Pour l'année 2022, Bourges Plus a finalement perçu 16,7 M€ contre 16,1 M€ prévu au BP 2022 en raison d'une dynamique de TVA supérieure à celle escomptée, le versement définitif ayant été supérieur de près d'un million d'euros par rapport à la notification des services de l'Etat envoyée à la fin du 1er trimestre 2022.
- Lors du BP 2022, le Conseil Communautaire a acté le relèvement du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 8,45% à 10,45% pour tenir compte de la forte augmentation des coûts liés à l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ».

- Les recettes d'IFER ont augmenté de 5,5 % (indexation sur l'inflation principalement) par rapport à 2021 mais sont toujours en baisse par rapport à l'année 2020 sous l'effet de la diminution d'une unité du nombre de transformateurs constatée lors du précédent exercice,
- les recettes de TASCOM ont également progressé de 5% par rapport à 2021 (impact de certaines régularisations),
- Le produit de CFE, en progression de 6%, a bénéficié de l'effet cumulé au niveau des établissements industriels de la revalorisation forfaitaire des bases qui leur est affectée (+3,4%) et d'une variation physique des bases positive sur certains sites.
- Les allocations compensatrices majoritairement corrélées au produit de CFE ont suivi la même dynamique.
- Enfin, la CVAE, toujours aussi fluctuante, est ressortie, cette fois-ci, en nette diminution (-9,3%) après une année 2021 en hausse (+7,4%).

De plus, il est à noter le faible montant des rôles supplémentaires constaté en 2022, comparé à celui des années précédentes, qui provient des régularisations opérées par les services fiscaux en matière de CFE/IFER, TEOM et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

d) Dotations et participations

Ce chapitre de recettes se décompose comme suit :

Dotations et participations	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021
Dotation de compensation	9 775 656,00 €	9 583 130,00 €	9 372 918,00 €	-2,19%
Dotation d'intercommunalité	1 432 781,00 €	1 582 561,00 €	1 644 500,00 €	3,91%
Allocations compensatrices	1 262 478,00 €	3 722 859,00 €	4 235 975,00 €	13,78%
Recettes environnement	888 498,87 €	756 739,64 €	1 294 812,63 €	71,10%
Autres (FCTVA/ subventions...)	658 110,43 €	392 376,39 €	776 165,42 €	97,81%
TOTAL	14 017 524,30 €	16 037 666,03 €	17 324 371,05 €	8,02%

❖ La dotation de compensation

En tant que variable d'ajustement de l'enveloppe « normée » des dotations de l'Etat, cette dotation baisse inexorablement chaque année, au rythme d'environ 2% par an.

❖ La dotation d'intercommunalité

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la collectivité a légèrement diminué passant de 0,3492 en 2021 à 0,3481 en 2022 ; la moyenne nationale des EPCI de même strate étant de 0,3872. Cette baisse n'a pas eu d'impact sur la dotation d'intercommunalité qui a progressé de 62 K€.

❖ Les allocations compensatrices

Il s'agit des allocations versées par l'Etat pour compenser tout ou partie des pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux, prises par le législateur. Avec la réforme de la TH et des impôts de production, le panier de ces allocations a évolué comme suit :

Produits en €	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Allocations compensatrices (chap 74)	1 262 478 €	3 722 859 €	4 235 975 €
<i>Dont locaux industriels</i>		3 544 296 €	4 036 099 €

❖ Les recettes environnement

Ce poste est en forte augmentation, certains soutiens financiers concernant les exercices 2020 et 2021 ayant été perçus sur l'exercice 2022.

❖ Autres dotations et participations

Les autres recettes imputées sur le chapitre 74 peuvent être synthétisées comme suit :

En €	2020	2021	2022
FCTVA	2 724,46 €	40 147,61 €	22 794,98 €
IMEP	74 923,24 €	124 651,96 €	110 344,37 €
DGD urbanisme	1 962,00 €	11 182,00 €	0,00 €
Etat – Subventions liées à la crise sanitaire (<i>masques</i>)	198 716,08 €	0,00 €	0,00 €
Habitat/ Politique de la Ville - subventions	287 292,35 €	355 964,66 €	311 627,32 €
Conseillers numériques - subvention			110 000,00 €
Autres subventions	95 216,76 €	200 577,77 €	221 398,75 €
TOTAL	660 834,89 €	732 524,00 €	776 165,42 €

✓ FCTVA

Depuis 2016, certaines dépenses concernant l'entretien des bâtiments publics et de la voirie comptabilisées en section de fonctionnement sont éligibles au FCTVA. Les conditions d'éligibilité sont très encadrées et restrictives.

Pour les communautés d'agglomération, l'assiette des dépenses est constituée des dépenses réalisées l'année même, il n'y a pas un décalage de 2 ans comme cela est le cas pour la plupart des autres types de collectivités. En 2021, la gestion de ce dispositif a été automatisée, le calcul du FCTVA étant désormais réalisé à partir des mandats mis en paiement par le comptable public et non plus sur la base d'états déclaratifs. Ce changement a engendré un réajustement des calendriers de versements, d'où une évolution non linéaire des recettes sur ce poste sur les trois dernières années.

✓ IMEP (Institut communautaire d'éducation permanente)

Sont inscrites sur ce poste les recettes perçues en lien avec :

- Le marché de formation en cours avec la Région Centre Val de Loire : 50 344,37 €
- Le projet de campus connecté soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignations : 60 000 €.

✓ Habitat /Politique de la Ville

Il s'agit principalement d'aides apportées par l'ANRU, l'ANAH et la Caisse des Dépôts pour le financement de postes et d'actions portées par Bourges Plus.

✓ Recrutement de conseillers numériques

Afin d'accompagner les habitants du territoire ayant des difficultés avec les nouvelles technologies, la collectivité a recruté 2 conseillers numériques. Cette action a bénéficié d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan France Relance. Ainsi, en contrepartie de l'engagement de Bourges Plus de salarier 2 personnes pour la période 2022-2024, la collectivité a perçu 110 000 € d'aide en 2022.

✓ Autres

Il s'agit de subventions perçues notamment pour le financement :

- de la plateforme de rénovation énergétique : 48 374 € versés par la Région Centre Val de Loire
- d'un poste de chef de projet Action Cœur de Ville : 40 000 € (Caisse des Dépôts)
- d'un poste de manager de commerce intervenant en appui aux commerces et à l'artisanat : 40 000 € (Caisse des Dépôts),
- d'un poste de chef de projet Petites Villes de Demain pour la commune de Mehun sur Yèvre : 22 488 €
- d'une étude liée au développement de l'économie touristique : 22 212 € (Caisse des Dépôts et Région Centre Val de Loire),
- ...

La collectivité a également perçu des participations liées au recrutement d'agents dans le cadre de dispositifs d'accompagnement à l'emploi ainsi que des subventions pour l'accueil d'apprentis : 30 256.82 €.

e) Produits de gestion courante

Ces recettes représentent 149 058.92 € en 2022. Il s'agit de différents loyers et redevances perçus notamment auprès :

- Des délégataires :
Ainsi, la collectivité a titré en 2022 le droit d'entrée dû par le nouveau gestionnaire dans le cadre de la convention de délégation de service public pour la gestion de l'aéroport : 76 787 €
- De la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour l'utilisation de la déchetterie de Mehun Sur Yèvre par les habitants d'Allouis : 30 000 €
- Des opérateurs de téléphonie... .

f) Produits financiers et exceptionnels

En 2022, la collectivité a perçu les produits financiers suivants :

- Rémunération des avances de trésorerie versées à la SEM TERRITORIA, titulaire des concessions d'aménagement de certaines zones d'activités : 5 059,73 €
- Dividendes versés par la SEM TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT: 7 259,20 € pour les années 2020 et 2021.
Pour mémoire, la collectivité détient 1,97 % du capital de cette société.
- Dividendes versés par France Loire : 0,30 €

Enfin la communauté d'agglomération a procédé à la vente d'une parcelle de terrain située au lieu-dit Les Cueilles à Trouy pour un montant de 18 600 € ; l'acquéreur souhaitant implanter sur le site un garage.

1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022, comparées à celles de 2020 et 2021, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 22/21	Structure 2021	Structure 2022
011 - Charges à caractère général	12 316 712,50	13 799 980,61	15 769 299,14	14,27%	19,79%	22,21%
012 - Charges de personnel	15 496 522,96	16 535 832,76	17 678 133,78	6,91%	23,71%	24,90%
014 - Atténuations de produits	29 678 091,76	29 485 394,57	29 103 221,00	-1,30%	42,29%	40,99%
65 - Autres charges courantes	9 311 150,35	9 525 845,55	8 226 102,74	-13,64%	13,66%	11,59%
66 - Charges financières	136 786,96	174 881,41	137 666,81	-21,28%	0,25%	0,19%
67 - Charges exceptionnelles	135 419,66	207 279,93	79 529,46	-61,63%	0,30%	0,11%
TOTAL	67 074 684,19	69 729 214,83	70 993 952,93	1,81%	100,00%	100,00%

a) Charges à caractère général

Ces dépenses augmentent de 14.27 % par rapport à l'exercice 2021 soit une variation en euros de plus de 1 969 000 € dont la majeure partie est liée à l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ».

✚ Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets : 12 847 626 €

Ces dépenses représentent plus de 80 % des charges à caractère général. La collectivité a recours à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics pour réaliser :

- la collecte en porte à porte,
- la collecte des points d'apport volontaire,
- l'enlèvement des bennes dans les déchèteries,

- le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- et le traitement de l'ensemble de ces flux.

Plusieurs consultations ont été relancées en 2022 dont les prestations de collecte des colonnes d'apport volontaires avec un démarrage le 1^{er} avril 2022 qui a notamment donné lieu à une amélioration des possibilités de suivi de la qualité de la prestation.

Le service assure en régie le gardiennage des déchèteries de Trouy, de la Chapelle Saint-Ursin et de Saint-Just, la gestion de la pré collecte, la sensibilisation des usagers et le suivi de la qualité des prestations sous-traitées

Le tableau ci-dessous retrace les principales évolutions constatées depuis 2020 :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Contrats de prestations de services	9 097 633,37 €	10 928 541,44 €	12 588 917,42 €
<i>Evolution en pourcentage N/N-1</i>	+ 2,01%	+ 20,13%	+ 15,19%
<i>Evolution en valeur N/N-1</i>	+ 178 931,35 €	+ 1 830 908,07 €	+ 1 660 375,98 €
Autres dépenses	226 730,37 €	221 446,94 €	258 708,88 €
TOTAL	9 324 363,74 €	11 149 988,38 €	12 847 626,30 €

Le tableau suivant présente par type de prestations, les coûts pour les années 2020 à 2022

OBJET	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021
COLLECTE	4 058 004	4 284 362	4 450 137	3,87%
Collecte en apport volontaire	231 384	190 600	193 010	1,26%
Collecte en porte à porte	3 801 977	4 065 416	4 233 657	4,14%
Collecte encombrants	24 643	28 346	23 470	-17,20%
TRI - VALORISATION - TRAITEMENT	3 261 162	4 124 469	5 585 790	35,43%
Enfouissement et incinération des ordures ménagères (OMR) et déchets de nettoyage	1 850 553	2 433 249	3 531 572	45,14%
Transfert des OMR et déchets de nettoyage	352 952	430 445	527 833	22,62%
Tri des déchets emballages et papiers	891 815	1 083 583	1 285 174	18,60%
Traitement des résidus urbains, encombrants...	165 842	177 192	241 211	36,13%
DECHETERIES	1 778 467	2 519 710	2 552 990	1,32%
Gestion accueil et entretien déchetteries	501 877	537 049	568 792	5,91%
Tout venant	522 050	771 161	697 407	-9,56%
Déchets verts	340 612	528 380	469 733	-11,10%
Bois	95 049	172 334	184 751	7,21%
Gravats	97 546	136 915	113 802	-16,88%
Déchets dangereux spécifiques	85 475	125 374	155 855	24,31%
Autres déchets déchèteries	94 695	134 054	229 552	71,24%
Divers	41 163	114 443	133 098	16,30%
TOTAL	9 097 633	10 928 541	12 588 917	15,19%

Au niveau des dépenses à caractère général du service, les trois postes les plus importants sont :

- les prestations de collecte en porte à porte des déchets :

Ce service est assuré par l'entreprise SUEZ sur la totalité du territoire, y compris Mehun sur Yèvre depuis le 01/07/2022. Le coût de ce marché est forfaitaire et ne tient pas compte des tonnages collectés ; ainsi l'évolution de 4.14% est liée uniquement à la clause de révision des prix.

- Les prestations de traitement des déchets ménagers :

L'année 2022 a été marquée par la fin de l'enfouissement des déchets ménagers y compris ceux de la commune de Mehun Sur Yèvre. Désormais, ils sont incinérés sur les sites de Gien et de Pithiviers et font l'objet d'une valorisation énergétique. Le marché actuel a démarré en juillet 2021 avec des prix unitaires en forte progression par rapport au contrat précédent (+40 %).

Ceci conduit à une augmentation conséquente en 2022 avec l'impact en année pleine. Ces hausses sont dues à des exigences plus importantes au niveau des installations et à une raréfaction des sites de traitement.

Il convient de noter qu'en l'absence de plateforme de compostage et de méthanisation en capacité de traiter les biodéchets collectés auprès de 3 établissements de l'agglomération (restaurant intergénérationnel de St Germain du Puy, Collège de Saint Doulchard, et Lycée Jacques Cœur à Bourges), ceux-ci ont été incinérés ; une solution de valorisation organique a été retrouvée en 2023.

- Les prestations de tri des déchets recyclables :
Un nouveau marché pour ces prestations a débuté en octobre 2021, les hausses constatées par rapport au précédent contrat ont eu un impact sur la totalité de l'année 2022 d'où l'évolution de +18% par rapport à 2021.

Le tableau suivant retrace l'évolution des tonnages collectés hors déchetterie par type de flux. Globalement, une baisse des tonnages sur l'année 2022 a été constatée sur le territoire. Celle-ci peut s'expliquer en partie par le ralentissement de la croissance économique par rapport à l'année 2021. Ces diminutions de tonnages ont permis d'atténuer à la marge les hausses liées aux coûts de tri, transport et traitement des déchets.

	2010	2020	2021	2022	Evol 2022/2021
Ordures ménagères (t)	24 845	22 997	22 356	21 664	-3,1%
Emballages et papiers (t)	4 395	5 466	5 709	5 627	-1,4%
Textiles (t)		84	175	227	29,8%
Verre (t)	2 969	3 316	3 305	3 247	-1,7%
Biodéchets (t)		2	8	27	245,2%
Total (t)	32 209	31 865	31 553	30 793	-2,4%

Source RPQS Déchets 2022

Au cours de l'année 2022, les projets suivants ont été menés :

- mise en place d'une collecte séparée des déchets ultimes incinérables à Saint Doulchard,
- fermeture de la déchetterie des Danjons le 2 octobre 2022 ce qui a nécessité l'aménagement des horaires d'ouverture des autres déchetteries en particulier celle de Saint Doulchard,
- mise en place d'une convention pour les habitants de Lissay-Lochy afin que ceux le préférant puissent accéder à la déchetterie de Levet,
- installation des panneaux explicatifs à la déchetterie des 4 Vents.

En parallèle, la plupart des actions du plan local de prévention des déchets ont pu reprendre normalement après deux années perturbées. Certaines activités et l'organisation de celles-ci ont été réinterrogées : un état des lieux du compostage partagé a été fait, une amélioration des outils d'animations est en cours, le partenariat avec certains acteurs agissant sur la prévention des déchets s'est renforcé.

A titre de rappel, l'état de répartition de la TEOM annexé à la maquette budgétaire intègre dorénavant, conformément à la réglementation, des dépenses indirectes en lien avec l'objet du service concerné. Une comptabilité analytique a ainsi été mise en place, dans le sens des méthodes usuellement appliquées par les entreprises. Les clés de répartition retenues sont :

- Affectation de charges hors frais financiers par ventilation des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la rubrique fonctionnelle 020 (administration générale) au prorata du rapport égal à (somme des dépenses réelles de fonctionnement imputées sur les fonctions 72XX « Actions en matière de déchets ») / (total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal), en fonction de l'analytique n.
- Affectation de charges financières du budget principal, au prorata du rapport égal à : dépenses réelles d'investissement du 72XX « actions en matière de déchets » / dépenses réelles totales du budget principal, en fonction de l'analytique n-1.

Depuis la mise en œuvre de la norme M57, le calcul s'effectue à partir de la fonction 72XX « actions en matière de déchets » au lieu de la fonction 812.

✚ Dépenses liées à la gestion technique et foncière des bâtiments : 534 727 €

Au niveau du budget principal, la collectivité a un patrimoine bâti et des équipements relativement modestes comparés à d'autres structures publiques, la hausse des coûts de l'énergie n'a donc porté que sur une part faible des charges.

- Dont gestion foncière (location bâtiments, charges des copropriétés, taxes foncières) : 304 930 €,
- Dont nettoyage : 61 575 € ; ce service étant majoritairement confié à des prestataires extérieurs,
- Dont entretien des bâtiments : 11 597 €
- Dont électricité : 55 825 €
- Dont gaz : 49 733 €
- Dont maintenance : 26 532€

Concernant les charges d'électricité, la collectivité adhère à la centrale d'achats APPROLYS Centr' Achats. Elle bénéficie de prix négociés dans le cadre d'un marché signé avec EDF pour une période de 2 ans (fin du marché : 31/12/2023).

✚ Dépenses relatives aux systèmes d'informations : 429 593 €

Sur cet item sont regroupées les dépenses liées à l'informatique pour l'ensemble des services de la communauté d'agglomération hormis les dépenses liées à l'hébergement des différents logiciels qui sont imputées sur le chapitre 65 – autres charges.

Ces dépenses ont augmenté de 30% entre 2021 et 2022, le coût de la maintenance des logiciels ayant subi des hausses importantes de la part des éditeurs.

- Dont maintenance des logiciels : 195 651 €
- Autres maintenances : 68 777 €
- Dont frais de télécommunications : 64 747 €
- Dont frais d'impression et de reprographie
- Dont hébergement des données auprès de data center
- Divers : petits équipements, adhésion GIP RECIA, documentation

✚ Dépenses communes de communication : 403 714 €

- Frais d'affranchissement : 154 280 €

Le service courrier mutualisé assure le traitement et l'envoi de l'ensemble des courriers des 3 collectivités, les frais d'affranchissement étant ensuite refacturés à chaque entité en fonction de leurs envois réels.

- Frais de communication générale : 249 434 €
 - Dont réalisation et distribution du journal « EN COM' 1 »,
 - Dont dépenses en lien avec l'organisation du Défi Inter-Entreprises,
 - Dont contrat de partenariat dans le cadre de l'organisation des matchs de Basket Ball avec la SASP Bourges Basket,
 - Dont organisation des 20 ans de la collectivité,
 - Dont campagne de communication concernant le projet d'une complémentaire santé territoriale accessible à tous les habitants du territoire dénommée « Bourges Plus Santé » suite à la signature d'un contrat de partenariat avec la Mutuale.

✚ Dépenses liées à la gestion des voiries d'intérêt communautaire et des zones d'activités : 303 528€

- Dont prestations de nettoyage et entretien réseaux : 155 539 €
- Dont frais liés à l'entretien des espaces publics hors voirie : 95 730 €
- Dont éclairage public : 15 489 €
- Dont divers et notamment locations mobilières et frais liés aux bornes de recharge électrique installées sur le territoire

✚ Dépenses liées aux thématiques de développement économique, commerce et tourisme et enseignement supérieur : 212 866 €

- Dont frais de promotion du territoire : 107 000 €
- Dont participations à des salons professionnels : 94 000 €

La collectivité participe à différents salons ainsi qu'au Printemps de Bourges afin de présenter les atouts du territoire notamment dans le cadre de Bourges Vie Nouvelle : salons du travail et de la mobilité professionnelle,

salon de l'immobilier d'entreprises ... ;

✚ Dépenses relevant de la thématique RH (formations, remboursement frais de déplacement professionnels et frais de mission, recours à des prestataires extérieurs spécialisés) : 179 743 €

✚ Dépenses liées à la gestion des eaux pluviales : 120 681 €

Le service communautaire de gestion des eaux pluviales a été officiellement créé le 1^{er} avril 2022. Il réalise les prestations d'entretien courant uniquement sur le périmètre des communes de Bourges et de Saint Germain du Puy, les autres communes continuant à effectuer ces opérations dans le cadre de conventions.

- Dont entretien réseaux et bassins : 102 973 €,
- Dont fournitures diverses pour le fonctionnement du service (béton, outillage, locations engins..) : 17 708 €

✚ Dépenses liées à la gestion du parc automobile : 188 210€

- Dont location véhicules : 127 747 €,
La collectivité a recours à des locations longue durée pour la plupart des véhicules (44 véhicules sur les 54 utilisés au sein du budget principal). Cette prestation réalisée dans le cadre d'un marché public comprend la location de véhicules neufs, la maintenance ainsi que les éventuels dépannages dans le périmètre de la communauté d'Agglomération.
- Dont entretien véhicules : 11 989 €, la plupart des crédits ayant été utilisés pour la réparation de l'hydrocureur affecté au service des eaux pluviales.
- Dont carburants : 44 485 €

✚ Dépenses réalisées dans le cadre de la politique de développement durable : 25 687 €

Les principales dépenses ont été réalisées dans le cadre du projet « Faites de l'Ecologie », du forum de l'hydrogène et pour la diffusion de l'atlas de la biodiversité.

✚ Dépenses réalisées dans le cadre de la politique de l'habitat et de la politique de la ville : 83 286€

- dont marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mehun : 43 894 €
Les autres aires d'accueil sont gérées dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la dépense est donc imputée sur le chapitre 65 « autres charges »
- dont assistance à maîtrise d'ouvrage pour nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil : 10 800 €
- dont dépenses en lien avec le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : 11 465 €
- dont dépenses effectuées en matière de politique de la ville : 10 718 €
Les principales dépenses affectées à cette thématique sont l'adhésion à l'association « Villes au Carré », organisme référent en matière de politique de la ville et la création de visuels en lien avec le projet de renouvellement urbain.
- dont dépenses en lien avec la plateforme Energie Nov : 6 407 €

✚ Dépenses réalisées par l'IMEP : 45 159 €

- Dont 25 684 € d'ouvrages et abonnements pour la bibliothèque André ALCIAT
- Dont 8 620 € de dépenses de communication
- Dont 6 654 € de frais de formation, l'établissement devant recourir à d'autres prestataires pour certains tests officiels : France Education International, Instituto Cervantes...
- ...

✚ Dépenses réalisées dans le cadre de la mobilité : 2 365 € ; les actions étant pour l'essentiel imputées en investissement

✚ Dépenses communes : 392 113 €

Sont regroupées dans cet item, toutes les dépenses liées aux services supports. Elles concernent principalement les frais d'assurance, les frais d'études, les cotisations à différents organismes locaux ou nationaux ainsi que les achats de fournitures administratives et de petits équipements.

b) Charges de personnel

Ce chapitre regroupe :

- ✚ Les dépenses liées au personnel employé directement par Bourges Plus : 16.91 M€ (contre 15,59 M€ en 2021),

L'évolution des dépenses est liée à :

- des mesures décidées au niveau national :
 - Effet de la revalorisation du traitement indiciaire de +3,5% décidée par l'Etat en juin 2022 et appliquée en juillet 2022,
 - Hausse du SMIC à 3 reprises au cours de l'année 2022, le SMIC horaire brut étant passé de 10,57€ au 01/01/2022 à 11,07 € au 01/08/2022
- des mesures d'ordre interne:
 - Versement d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des agents en décembre dernier,
 - Effet glissement vieillesse technicité (GVT) lié à l'évolution mécanique des carrières : avancement échelon, avancement de grade, promotion interne.
- A la création du service Gestion des Eaux Pluviales le 01/04/2022.
9 postes ont été créés pour l'exercice de cette compétence ; le cout estimé lors du BP 2022 était d'environ 357 000 €.

- ✚ Les dépenses liées au personnel mis à disposition par les communes pour l'exercice de missions pour lesquelles la collectivité est compétente à la suite de transferts de compétences : 762 500 €

Historiquement, il s'agissait surtout de traduire le coût des conventions, conclues avec les communes, pour l'entretien des zones d'activités. A ces mises à disposition pour les zones d'activités, se sont ajoutées en 2021 celles liées à l'entretien du réseau d'eaux pluviales des communes au titre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines. Sur 2022, ce sont 274 798.50 € de charges qui ont été dépensées à ce titre.

c) Atténuations de produits

Les dépenses sont les suivantes :

Atténuation de produits	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021
Attribution de compensation versée	23 177 650,00 €	22 633 277,00 €	22 546 790,00 €	-0,38%
Contribution FNGIR	5 855 385,00 €	5 855 385,00 €	5 855 385,00 €	0,00%
FPIC	622 584,00 €	660 162,00 €	701 046,00 €	6,19%
Dégrèvement exceptionnel CFE 2020	0,00 €	169 749,00 €	0,00 €	-100,00%
Dégrèvements de fiscalité	22 472,76 €	166 821,57 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL	29 678 091,76 €	29 485 394,57 €	29 103 221,00 €	-1,30%

Les attributions de compensation sont le premier poste de dépenses pour la collectivité. Elles constituent un socle de dépenses stable (leurs montants ne variant qu'en cas nouveaux transferts). Ainsi, en 2022, ce poste a permis d'atténuer l'impact de la hausse des coûts sur le budget global de la collectivité (effet « atténuateur »)

Le montant des attributions de compensation a été revu en 2022 :

- suite à la prise de compétence gestion des eaux pluviales urbaines (part fonctionnement)
- et à la révision des charges de personnel de la Direction Générale mutualisée entre Bourges Plus et la Ville de Bourges.

La contribution au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est restée stable également.

La contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a progressé de 6%. Elle représente toujours 46,28% du montant total prélevé sur l'ensemble intercommunal, dans le cadre du pacte financier conclu avec les communes et des modalités de répartition dérogatoire qui y sont prévues.

d) Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe notamment les subventions versées, la contribution au SDIS, les indemnités des élus et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Autres charges de gestion courante	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 22/21
Contingent incendie	4 492 920,00 €	4 493 574,00 €	4 506 386,00 €	0,29%
Indemnités élus	584 461,80 €	820 403,36 €	809 961,70 €	-1,27%
Contributions aux organismes de regroupement	402 077,63 €	396 241,63 €	395 858,85 €	-0,10%
Subv. fonctionnement organismes publics	523 651,00 €	791 500,00 €	363 305,39 €	-54,10%
Subv. fonctionnement personnes droit privé	1 976 714,95 €	2 086 505,81 €	1 429 149,53 €	-31,51%
Droits d'utilisation informatique en nuage	0,00 €	0,00 €	24 691,95 €	NC
Autres	1 729,60 €	111 340,71 €	115 058,55 €	3,34%
Subvention équilibre aux budgets annexes	1 329 595,37 €	826 280,04 €	581 690,77 €	-29,60%
TOTAL	9 311 150,35 €	9 525 845,55 €	8 226 102,74 €	-13,64%

Contingent incendie

La contribution du SDIS est stable depuis plusieurs années. Il convient de noter que pour 2023, le SDIS ayant été confronté à une hausse de ses coûts dans un contexte d'accroissement du nombre de ses interventions a adopté une revalorisation de la contribution de Bourges Plus à hauteur de + 230 000 €.

Indemnités élus

A la suite de son installation le 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a voté l'attribution d'indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents mais également de Conseillers Communautaires, dans le cadre des enveloppes autorisées par les textes en vigueur. Les montants ont été déterminés sur les bases suivantes, au regard de la population de la Communauté d'Agglomération de Bourges :

- Président : 145 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Vice-présidents : 42,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Conseillers communautaires délégués : 42,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Conseillers communautaires sans délégation : 5,87% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La baisse constatée en 2022 est liée à un rattrapage effectué en 2021 concernant le versement des indemnités aux membres du bureau dès le vote des indemnités.

Contributions aux organismes de regroupement

Elles ont été les suivantes :

	Compétence	2020	2021	2022
PETR Centre Cher	Aménagement	206 627,67 €	206 974,00 €	206 974,00 €
SI DE LA VALLEE DE YEVRE (SIVY)	Milieux aquatiques	99 229,30 €	99 229,30 €	99 229,30 €
SIAB3A		63 266,00 €	55 353,00 €	53 730,00 €
SYNDICAT DU CANAL DU BERRY		32 954,66 €	32 954,66 €	32 954,66 €
BERRY NUMERIQUE	Numérique		1 730,67 €	2 970,89 €
TOTAL		402 077,63 €	396 241,63 €	395 858,85 €

Pour mémoire, il convient de rappeler que depuis 2021, du fait de la prise de compétence « numérique » la collectivité adhère au syndicat BERRY NUMERIQUE au bénéfice des communes de Mehun-sur-Yèvre, Lissay-Lochy et Vorly.

Subventions aux organismes publics et aux délégataires

Elles sont essentiellement constituées des subventions à :

- l'Université d'Orléans dans le cadre de l'antenne de la faculté de Droit à Bourges : 300 000 €,
- l'INSA (150 000 €),
- l'ENSA (40 000 €) notamment dans le cadre du CEPIA et du post diplômes.
- ...

Cet item comprend également la subvention pour contrainte de fonctionnement versée au délégataire dans le cadre de la délégation de service public de l'aéroport.

Ce poste diminue par rapport à 2021 car les subventions 2022 au profit de l'Université d'Orléans et du nouveau délégataire de service public de l'aéroport pour un montant total de 427 785 € ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2023 dans l'attente de documents permettant le mandatement.

Subventions aux personnes de droit privé

Ce poste est en baisse par rapport aux années 2020 et 2021, la collectivité ayant mis en place sur ces 2 exercices un fonds de soutien aux entreprises impactées par la COVID 2019. Ainsi en 2021, 584 500 € d'aides avaient été versées aux entreprises implantées sur le territoire de Bourges Plus pour limiter l'impact de la crise sanitaire.

Les principales subventions versées en 2022 concernent :

- L'AD2T dans le cadre de la compétence tourisme : 677 809 €
- La Mission Locale : 128 600 €
- Les structures concourant à l'animation et au développement économique : 103 694,62 €
- Les lauréats du concours DEFSTART : 55 000 €
- L'Association « Bourges 2028 Capitale Européenne de la Culture » : 70 000 €
- L'aide à l'implantation commerciale et artisanale : 44 880 €
- L'ALEC et LIGAIR, associations intervenant en matière de développement durable : 49 494 €
- Le délégataire des aires d'accueil des gens du voyage : 143 855,25 €
- L'association Printemps de Bourges dans le cadre du partenariat noué afin de contribuer à l'attractivité du territoire : 40 000 €
- ...

Subventions d'équilibre aux budgets annexes

Elles se répartissent comme suit :

	2020	2021	2022
Budget annexe Archéologie Préventive	351 118,67 €	312 917,57 €	142 575,42 €
Budget annexe Technopole Lahitolle	405 881,13 €	119 755,00 €	105 623,28 €
Budget annexe Activités locatives	572 595,57 €	393 607,47 €	333 492,07 €
TOTAL	1 331 615,37 €	828 301,04 €	583 712,77 €

La diminution de ces participations provient :

- de la réalisation de la fouille archéologique dite « Saint Bonnet » à Bourges,
- de l'amélioration du taux d'occupation des bâtiments locatifs qui génèrent ainsi plus de revenus au niveau du budget annexe Activités locatives,
- de la cession d'une parcelle de terrain sur le budget annexe Lahitolle. Pour mémoire, en 2021, le montant de la subvention d'équilibre avait été contenu avec le recours à un emprunt pour financer les dépenses d'équipement.

e) Charges financières

Les charges financières sont en baisse par rapport à l'année 2021 qui avait été marquée par des opérations de remboursement anticipées qui avaient donné lieu à paiement d'indemnités. Le poids des charges financières est revenu à ce qu'il représentait en 2020

f) Charges exceptionnelles

Il s'agit d'annulation de titres sur exercices antérieurs dont le montant global s'élève à 79 529,46€. Dans la plupart des cas, il s'agit de titres émis en 2021 qui présentaient une anomalie et qui ont fait l'objet d'une annulation sur l'exercice 2022.

1.3. La section d'investissement

1.3.1. Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

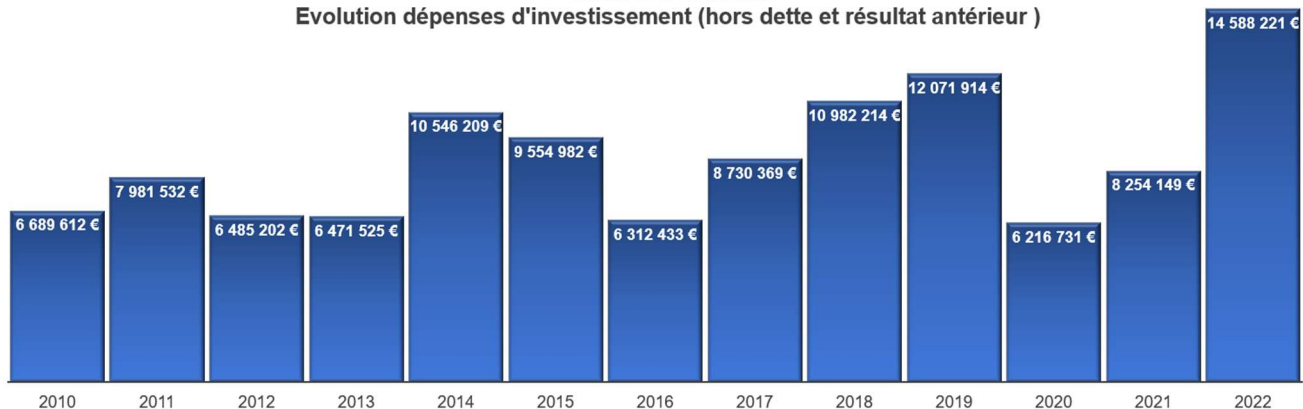
Dépenses d'investissement Hors RAR	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 22/21	Structur e 2021	Structur e 2022
Opération d'équipement	5 810 174,68	8 254 148,80	14 588 220,95	76,74%	88,51%	94,28%
26 – Immo. financières	154 956,00	0,00	0,00		0,00%	0,00%
27 - Autres immo. financières	251 600,00	0,00	0,00		0,00%	0,00%
16 – Rembt emprunts	704 907,03	1 071 496,47	885 181,13	-17,39%	11,49%	5,72%
45 - Travaux pour tiers	3 720,12	0,00	0,00		0,00%	0,00%
TOTAL	6 925 357,83	9 325 645,27	15 473 402,08	65,92%	100,00%	100,00%

a) Les dépenses d'équipement

Afin de simplifier la lecture des actions engagées par la collectivité, toutes les dépenses d'équipement sont intégrées dans des chapitres-opérations. Une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux et de frais d'études aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature. Le contrôle des crédits n'est pas opéré au niveau des chapitres (20, 204, 21 ou 23) mais au niveau de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération quelle que soit l'imputation par nature des dépenses.

Le montant des dépenses d'équipement a fortement progressé en 2022 atteignant plus de 14.5 millions d'euros, niveau qui n'avait jusqu'à présent jamais été atteint au moins sur la dernière décennie.

CA 2010 à CA 2022
Evolution dépenses d'investissement (hors dette et résultat antérieur)



Chapitres opérations - hors RAR	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
11 - Bâtiments administratifs	700 811,95 €	887 574,95 €	798 805,62 €	-10,00%
12 - Aires accueil gens du voyage	21 886,66 €	47 741,81 €	23 085,34 €	-51,65%
15 - Voirie communautaire	307 690,96 €	211 780,41 €	230 346,57 €	8,77%
16 - ZA transférées	452 951,27 €	765 191,60 €	3 930 524,86 €	413,67%
18 - Développement économique hors ZA	309 550,53 €	241 449,92 €	90 516,92 €	-62,51%
21 - Solidarité Communautaire	801 925,46 €	727 507,28 €	1 532 245,98 €	110,62%
22 - Aides au logement	1 544 150,00 €	2 036 620,00 €	2 138 276,60 €	4,99%
26 - Eliminations déchets	410 604,44 €	709 443,00 €	980 404,59 €	38,19%
27 - Compétence Incendie	25 409,18 €	31 060,31 €	50 308,47 €	61,97%
28 - Formation continue	47 000,29 €	14 539,11 €	10 885,00 €	-25,13%
29 - Enseignement supérieur	724 321,27 €	1 877 313,97 €	2 964 215,50 €	57,90%
30 - Politique de la Ville	6 325,00 €	28 636,00 €	58 290,09 €	103,56%
31 - Documents d'urbanisme	30 252,72 €	91 758,78 €	77 864,58 €	-15,14%
32 - Plan vélo intercommunal	99 330,08 €	179 199,49 €	646 098,81 €	260,55%
33 - Equipements structurants	22 920,00 €	6 510,00 €	0,00 €	-100,00%
34 - Projets aménagements et dev. Territoire	184 745,31 €	251 013,08 €	450 052,66 €	79,29%
35 – Gestion des eaux pluviales urbaines	120 299,56 €	146 809,09 €	606 299,36 €	312,98%
TOTAL	5 810 174,68 €	8 254 148,80 €	14 588 220,95 €	76,74%

Les principales opérations sont détaillées ci-après :

Opération 11 : Bâtiments administratifs

Les principales dépenses 2022 de ce chapitre sont listées ci-après :

- Matériels informatiques et logiciels pour environ 550 000€

Un programme de modernisation des systèmes d'information a été lancé par la collectivité en 2021 en lien avec la Ville de Bourges et le CCAS. 5 millions d'euros ont été fléchés pour la période 2021-2025 sur cette thématique. Fin 2022 plus de 960 000 € ont déjà été consommés pour notamment mettre à niveau les outils informatiques, optimiser les postes de travail et maintenir l'infrastructure des logiciels.

- acquisition du bâtiment où sera implantée la Maison de l'Agglomération : 150 000 €
- divers travaux sur les bâtiments et divers achats de matériels et mobilier.

Opération 12 : Aires d'accueil gens du voyage

Au cours de l'année 2022, la collectivité a réalisé différents travaux en particulier sur l'aire d'accueil de Saint Doulchard (sanitaires) et la réhabilitation du chemin d'accès à l'aire de grand passage aux abords de Soye en Septaine.

Fin 2022, la collectivité a lancé des travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage implantée sur la commune de Mehun sur Yèvre. Compte tenu de l'avancement du projet, 90 000 € de crédits ont été reportés sur l'exercice 2023.

Opération 15 : Voirie Communautaire

Les principales dépenses réalisées en 2022 sont les suivantes :

- Fin des travaux concernant la rue Louis Mallet: 204 600 €
- Différents travaux sur la voirie d'intérêt communautaire
- Commencement de l'opération de création d'un parking de co-voiturage de 64 places au niveau du boulevard Mitterrand.

Le coût global de cet équipement public est estimé autour de 410 000 € en additionnant les différentes phases de travaux 2022 et 2023. Plus de 300 000 € de crédits ont été reportés sur l'exercice 2023.

Opération 16 : Parcs d'activités

Les dépenses 2022 comprennent :

- 2 290 978 € de mandatements réalisés dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités des Danjons (montant global prévisionnel 4.3 M€),
- Environ 1 450 000 € sur les autres zones d'activités :
 - A Bourges : Parc d'activités Cesar, des Varennes, Prado, Voie Romaine, et Rue Champollion ;
 - A Saint Doulchard : 2nde tranche de travaux Rue Boule pour environ 357 000 €
 - A Saint Germain du Puy : aménagement des trottoirs de la Rue Voltaire
- 27 894 € de dépenses en lien avec la vidéoprotection,
- 162 000 € de participation versée à la SEM TERRITORIA au titre du financement de la prolongation de la rue Denys Dodart dans la ZAC de Beaulieu.

Opération 18 : Développement Economique

Il s'agit principalement :

- De subventions versées à des prestataires privés pour favoriser le développement économique du territoire dans le cadre de l'aide aux projets immobiliers des TPE et PME innovantes: 57 500 €
- Des opérations concernant l'aéroport : environ 29 500 €
- Dépenses diverses d'équipement dans le cadre du dépôt de la marque « Bourges Vie Nouvelle ».

 Opération 21 : Solidarité communautaire

Les fonds versés en 2022 ont concerné :

- le financement du projet Canal de Berry à Vélo : 71 529.45 €

Il s'agit du premier versement concernant la seconde phase de ce projet porté par le Syndicat du Canal du Berry, le montant global de la participation de la communauté d'agglomération s'élevant à environ 250 000 € sur la période 2022-2026.

- le fonds de concours aux communes 4ème Génération : 922 860.89 €

Ce fonds de concours a été clôturé le 30/06/2022, la communauté d'agglomération ayant participé aux projets communaux à hauteur de 4 322 462.56 € dans le cadre de ce dispositif sur la période 2018-2022.

Le détail des versements effectués en 2022 est présenté ci –dessous

	Paiements 2022
COMMUNE D'ANNOIX	10 301,47 €
ACQUISITION OUTILS INFORMATIQUES ECOLE	2 726,00 €
CREATION ECOPATURAGE	2 344,00 €
CREATION PARCOURS SANTE	5 231,47 €
COMMUNE D'ARCAÏ	11 953,30 €
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	839,58 €
ACQUISITION JEUX EXTERIEURS	1 321,20 €
SECURISATION VOIE CIRCULATION	5 661,19 €
REALISATION JARDIN DU SOUVENIR	2 402,08 €
ACQUISITION FOUR CANTINE	1 729,25 €
COMMUNE DE BERRY BOUY	5 034,21 €
SECURISATION OUVERTURES SALLES DES FETES + RAM	5 034,21 €
COMMUNE DE BOURGES	634 750,00 €
CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE - SOLDE	634 750,00 €
COMMUNE DE LA CHAPELLE ST URSIN	40 000,00 €
AGRANDISSEMENT MAISON MUNICIPALE DE L'ENFANCE SOLDE	40 000,00 €
COMMUNE LE SUBDRAY	50 000,00 €
REHAB SALLE DES FETES LA GRANGE	50 000,00 €
COMMUNE DE LISSAY LOCHY	8 734,30 €
JEUX EXT JARDIN PEDAGOGIQUE	3 918,18 €
AMENAGEMENT VERGER PARTAGE	2 373,62 €
RENOVATION CLOCHER EGLISE	2 442,50 €
COMMUNE DE MEHUN SUR YEVRE	45 125,09 €
MATERIELS INFORMATIQUES SERVICES MUNICIPAUX	12 994,84 €
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES	11 334,00 €
MOBILIER URBAIN CENTRE VILLE MEHUN	9 198,25 €
ACQUISITION CAPTEUR AIR	5 082,00 €
ACQUISITION MECANISME CLOCHES ET GRILLES DE PROTECTION	6 516,00 €
COMMUNE DE SAINT JUST	14 571,00 €
RESTAURATION CLOCHE EGLISE	3 500,00 €
INSTALLATION MATS AUTONOMES PHOTOVOLTAIQUES SOLDE	11 071,00 €
COMMUNE DE SAINT MICHEL DE VOLANGIS	10 339,40 €
CONSTRUCTION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE SOLDE	10 339,40 €
COMMUNE DE ST GERMAIN DU PUY	42 423,88 €
AMENAGEMENT CENTRE TECHNIQUE SOLDE	42 423,88 €
COMMUNE DE TROUY	23 552,74 €
RENOV THERMIQUE ECOLES + CENTRE LOISIRS + RESTAURANT SCOLAIRE	23 552,74 €
COMMUNE DE VORLY	26 075,50 €
REAMENAGEMENT DU CIMETIERE	26 075,50 €
TOTAL	922 860,89 €

- Dotation intercommunale de solidarité aux communes

Ce programme est le prolongement sur la période 2021-2023 du fonds de concours 4^{ème} Génération. En 2022, 537 855.64 € ont été versés. L'enveloppe globale pour les années 2021 à 2023 s'élève à 4 489 809 €.

	Paiements 2022
COMMUNE D'ARCAÏ	9 411,88 €
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	550,00 €
SECURISATION ACCES ARRET DE BUS	2 880,00 €
SECURISATION BATIMENTS	5 981,88 €
COMMUNE DE BOURGES	294 400,00 €
RENOVATION TERRAIN JACQUES RIMBAULT ACOMPTE	158 400,00 €
RENOVATION TERRAIN STADE JEAN BRIVOT ACOMPTE	136 000,00 €
COMMUNE DE LA CHAPELLE ST URSIN	30 000,00 €
CREATION BUREAU + REFECTION SANITAIRES ECOLE ELEMENTAIRE ACOMPTE	20 000,00 €
REALISATION PLANTATIONS SUR PARCELLE COMMUNALE	10 000,00 €
COMMUNE DE MARMAGNE	55 800,00 €
AMENAGEMENT PLACE DE LA GARE ACOMPTE	55 800,00 €
COMMUNE DE MEHUN SUR YEVRE	23 886,26 €
ACQUISITION 2 BORNES ELECTRIQUES PARKING MAIRIE	2 915,76 €
JEUX EXTERIEURS PHASE 1	20 970,50 €
COMMUNE DE MORTHOMIERS	19 847,00 €
CREATION D'UN PUMPTRACK	19 847,00 €
COMMUNE DE SAINT JUST	13 925,50 €
CREATION D'UNE BOULANGERIE-ACOMPTE	13 925,50 €
COMMUNE DE TROUY	90 585,00 €
CREATION D'UN BOULODROME ACOMPTE	56 102,00 €
SECURISATION DE L'ENTREE DE TROUY NORD	34 483,00 €
TOTAL	537 855,64 €

Opération 22 : Aides au logement

Ce chapitre comprend notamment :

- 781 977 € au titre des aides à la pierre pour le logement social sur les communes

Il convient de préciser que 228 824 € sont des crédits délégués de l'Etat. En effet, la collectivité bénéficie d'une convention de délégation de compétence de la part de l'Etat pour l'attribution et la notification des aides à la pierre.

	Aide à l'habitat social Année 2022
Bourges	450 017,00 €
Saint Germain du Puy	145 800,00 €
Morthomiers	17 380,00 €
Plaimpied Givaudins	47 500,00 €
Saint Doullard	70 480,00 €
Trouy	50 800,00 €
TOTAL	781 977,00 €

- 600 000 € versés au titre de la politique d'amélioration de l'habitat privé

Dans le cadre de la convention de délégation de compétences qui lie la collectivité à l'Agence Nationale de l'Habitat, une dotation de 600 000 € a été mandatée (montant identique à celui de 2021). Ces aides versées directement par l'ANAH ont pour objectif de lutter contre la précarité énergétique, favoriser l'autonomie de la personne, lutter contre les logements indignes ou très dégradés.

Pour rappel, à compter de 2023, c'est désormais la communauté d'agglomération qui assurera par ses propres moyens, sans transfert de moyens de l'Etat, l'instruction de l'ensemble des aides pour le parc social et l'habitat privé.

- 12 062 € versés au titre des aides pour les ravalements de façade pour les immeubles situés dans le périmètre Action Cœur de Ville,
- 744 000 € versés à l'office public de l'habitat du Cher « Val de Berry » dans le cadre du protocole « Bourges Habitat » conclu fin 2017:

Ce montant correspond aux dépenses que le bailleur a pu justifier afin de prétendre à l'aide de Bourges Plus. Fin 2022, sur les 5 millions d'euros accordés par Bourges Plus, 4 228 000 € ont déjà été versés.

Opération 26 : Collecte et traitement des déchets

Les dépenses de l'exercice 2022 représentent au total 980 404.59 € :

- dont 415 135 € pour la création d'une plateforme de stockage des déchets verts sur la déchetterie de Saint Doulchard,
- dont 223 244 € pour la réalisation de fouilles archéologiques préalables à l'installation de conteneurs enterrés sur la place Saint Bonnet à Bourges,
- dont 184 000€ pour l'achat de bacs, conteneurs et colonnes enterrées,
- dont 93 414 € de travaux sur les déchetteries notamment pour remplacer le bungalow des gardiens implanté sur la déchetterie des 4 vents,
- dont 64 611 € de dépenses d'équipement diverses notamment dans le cadre du programme local de prévention des déchets et pour la réhabilitation des bennes de déchets.

Opération 29 : Enseignement supérieur

En 2022, les dépenses de la collectivité concernant cette thématique ont été les suivantes :

- travaux de rénovation de l'ENSA qui font partie des travaux fléchés dans l'enveloppe Action Cœur de Ville : 1 734 630 €,
- versement du solde de la subvention d'équipement pour la réhabilitation des bâtiments de l'IUT – 4^e phase : 195 189.78 €. Le montant final de la participation de Bourges Plus s'élève à 945 189.78 €.
- versement du solde de la subvention d'équipement pour l'extension de l'INSA : 375 243€. Le montant global de la participation de Bourges Plus s'élève à 1 000 000 €.
- versement d'une subvention d'équipement pour l'installation du campus CCI au sein du périmètre Lahitolle : 528 818.40 € soit 80% du montant de l'engagement de 663 000 € acté par Bourges Plus.
- création d'un complexe sportif sur le site Lahitolle : 124 680 €
Il s'agit des premiers paiements, le montant global estimatif de cette opération étant de 4 800 000 € TTC. Cette construction a été confiée à la SEM TERRITORIA dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Opération 30 : politique de la ville

Ce chapitre regroupe les dépenses effectuées dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain.

Opération 31 : Documents d'urbanisme

Ce chapitre regroupe les dépenses effectuées par la collectivité pour :

- L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal : 61 029.78 €
Globalement, le coût pour l'établissement de ce document s'élève à 644 000.19 €.
- la révision du document d'urbanisme « site patrimonial remarquable » : 16 834.80 €.

Opération 32 : Plan vélo intercommunal

En 2022, la collectivité a réalisé les dépenses suivantes :

- Etudes et travaux : 542 378.61 €

Les principales réalisations ont eu lieu :

- Bourges : boulevards de l'industrie et de Joffre, Place Rabelais et Avenue de Gaulle,
 - Chapelle Saint Ursin : démarrage des travaux concernant l'itinéraire 9.
- Subventions pour l'acquisition de vélos pour les particuliers : 103 720.20 € (426 bénéficiaires)

Opérations 34 : projets d'aménagement et de développement du territoire

Il s'agit notamment des dépenses concernant :

- L'acquisition de la parcelle de terrain sur laquelle est implantée la déchetterie des Danjons : 90 036 €
- La réalisation d'études destinées à l'amélioration de l'habitat : 87 558 €,
- La participation à l'étude de création d'une bretelle complémentaire sur l'autoroute A71 : 80 693.60 €
- La participation financière aux travaux de démolition des logements sociaux Peterborough : 68 000 €
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future maison de l'agglomération : 48 720 €
- La réalisation d'études liées au développement durable : 18 575 €

Opérations 35 : Gestion des eaux pluviales urbaines

Les dépenses sont liées à :

- A la réalisation de travaux de réhabilitation de réseaux sur les communes de Bourges (Rue Diderot, Rue des Cerisiers, Boulevard de la Rottée), et Trouy.
- A la réhabilitation du local occupé par le service chargé de la gestion des eaux pluviales et de la prévention des inondations,
- L'étude pour l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales

b) Le remboursement du capital des emprunts Cf. partie dette (point 1.5).

1.3.2 Les recettes d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Recettes d'investissement Hors RAR	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 22/21	Structure 2021	Structure 2022
10 - FCTVA	523 384,38	599 926,15	1 162 336,05	93,75%	11,01%	10,71%
1068 - Résultat mis en réserves	104 923,34	1 487 207,46	6 000 000,00	303,44%	27,30%	55,29%
13 - Subventions d'invnt	1 104 038,94	1 375 189,65	1 700 159,28	23,63%	25,24%	15,67%
13 - Attributions compensat°			536 595,00	n.s.	0,00%	4,95%
16 - Emprunt nouveau	2 500 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00	10,00%	18,35%	10,14%
165 –Cautionnements		2 700,00	150,00	-94,44%	0,05%	0,00%
23 - Immobilisations autres	10 342,00			n.s.	0,00%	0,00%
27 - Immobilisations financières	67 374,01	983 166,67	351 870,81	-64,21%	18,05%	3,24%
45 - Travaux pour compte de tiers	32 122,21			n.s.	0,00%	0,00%
TOTAL	4 342 184,88	5 448 189,93	10 851 111,14	99,17%	100,00%	100,00%

a) FCTVA

Comme pour le FCTVA perçu en fonctionnement, l'assiette des dépenses est constituée des dépenses réalisées l'année même.

Depuis 2021, les services de l'Etat ont automatisé la procédure de calcul du FCTVA. Cette évolution constitue un élément de simplification des démarches mais elle a engendré une modification du périmètre des comptes éligibles. Ainsi, ne sont plus éligibles les dépenses relatives à l'acquisition de logiciels informatiques ni les frais liés à l'aménagement de terrains. Les dépenses concernant les documents d'urbanisme, absentes du périmètre de l'automatisation ont été réintégrées dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 2021 pour l'année 2022. La progression de cette recette traduit celle des dépenses d'équipement.

b) Réserves

Conformément à la réglementation, la collectivité devait au minimum inscrire 4 458 796,05 € en réserves pour couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2021.

Une dotation complémentaire de 1 541 203,95 € a également été effectuée soit un montant total de réserves de 6 millions d'euros transférées en section d'investissement pour le financement des dépenses d'équipement.

c) Subventions d'investissement

Les principales subventions perçues, d'un montant de 1 700 159,28 € sont listées ci-après :

- 390 104 € de participations reçues dans le cadre des travaux de réhabilitation des locaux de l'ENSA,
- 321 247 € de participations de la Ville au titre des dépenses d'équipement communes effectuées par la Communauté d'Agglomération,
- 282 000 € versés par le Conseil Régional Centre Val de Loire pour l'opération relative à la requalification, végétalisation des espaces publics et création de liaisons douces sur la zone d'activités des Danjons,
- 247 644 € perçus dans le cadre des cofinancements en matière d'aides à l'habitat,
- 123 170 € versés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du 1^{er} acompte pour le schéma directeur des eaux pluviales,
- 122 151,60 € de l'Etat au titre de la DSIL pour des travaux effectués sur les zones d'activités,
- 85 085,94 € de l'Etat et du Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du plan vélo intercommunal suite aux travaux réalisés sur le boulevard de l'industrie et la Place Rabelais,
- 37 207,32 € de la part d'Agglobus dans le cadre de la création d'un arrêt de bus au niveau du boulevard Gionne,
- 20 760 € de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de l'étude de programmation de la future maison de l'agglomération,
- ...

d) Attributions de compensation d'investissement : 536 595 €

Il s'agit des attributions de compensation d'investissement versées par les communes dans le cadre du transfert de la compétence gestion des eaux pluviales.

e) Emprunts (Cf partie dette – point 1.5)

f) Autres immobilisations financières

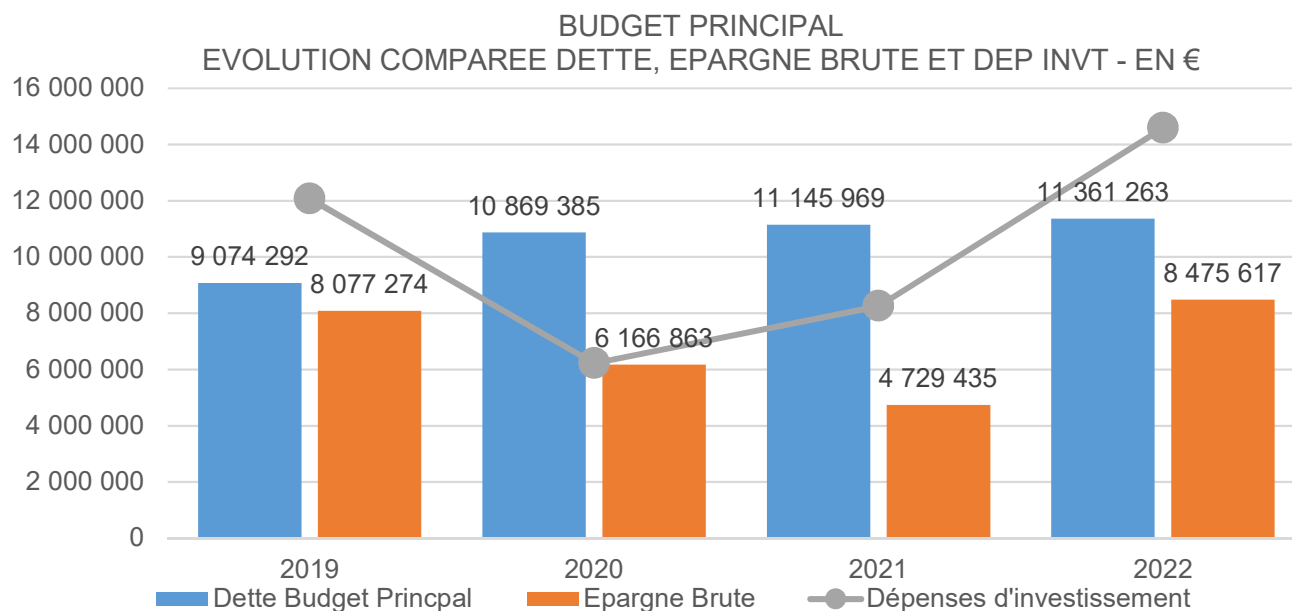
En 2022, 2 opérations de remboursement d'avances par les budgets annexes ont été effectuées :

- Remboursement du solde de l'avance consentie au budget annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de 2019 » concernant l'opération Détour du Pavé : 151 870,81 €,
- Remboursement partiel de l'avance consentie au budget annexe « parc d'activités du Moutet » : 200 000 €. Fin 2022, le montant de l'avance restant à rembourser est de 1 883 136,57 €

1.4. Eléments de synthèse et ratios financiers

1.4.1. Eléments de synthèse concernant la section d'investissement

De manière synthétique, le graphique ci-après compare l'évolution des dépenses d'investissement du budget principal de la collectivité avec le montant de l'épargne brute dégagée et de la dette.



En parallèle, le tableau ci-dessous présente le mode de financement des investissements réalisés par la collectivité en 2022 :

	Montant en €	% cumulé
Epargne brute	8 475 617	58,1%
Prélèvement sur fonds de roulement	2 146 674	72,8%
Subventions	1 700 310	84,5%
FCTVA	1 162 336	92,4%
AC en INVT (GEPU)	536 595	96,1%
Avance remboursée (détour du Pavé + Moutet)	351 870	98,5%
Variation de dette	214 819	100,0%
TOTAL	14 588 221	

Ainsi, il est à noter que,

- L'année 2022 marque le rétablissement de l'épargne brute à son niveau de 2019,
- Ce qui lui permet d'accompagner la montée en puissance des investissements tout en contenant globalement le niveau de dette,
- L'augmentation nette de la dette ne représentant qu'1.5% du financement,
- Ce qui par compensation a conduit à une diminution du montant du fonds de roulement (- 2.2 M€ fin 2022 par rapport à fin 2021).

1.4.2. Présentation des ratios financiers

Le tableau ci-après reprend les ratios financiers obligatoires. Les montants des dépenses et recettes de fonctionnement sont neutralisés des montants des reversements de fiscalité figurant au chapitre 014 (attributions de compensation, FNGIR et FPIC).

Les moyennes nationales présentées sont les plus récentes données connues à ce jour. Elles constituent des éléments de comparaison dont il faut toutefois relativiser l'interprétation compte tenu des diversités d'EPCI (diversités de strates démographiques, de modes de gestion, de compétences exercées...).

Il convient également de préciser que les dépenses indiquées dans le tableau ne « servent » pas uniquement à la communauté d'agglomération mais aussi aux communes membres et particulièrement à la Ville de Bourges avec la mutualisation des services. A tout le moins, c'est un « repère » indicatif.

RATIOS BUDGET PRINCIPAL	Unités	CA 2021	CA 2022	Moyenne Agglo 2021
Pop INSEE		105 860	105 802	
1 - DRF/pop	€/hab	380 €	396 €	402 €
2 - Pdts impôts directs/pop	€/hab	405 €	251 €	221 €
2bis - Idem hors reversement	€/hab	127 €	-24 €	61 €
3 - RRF/pop	€/hab	425 €	476 €	482 €
4 - Dep ept brut (hors 204)/pop	€/hab	53 €	95 €	96 €
5 - encours dette/pop	€/hab	102 €	107 €	376 €
6 - DGF/pop	€/hab	105 €	104 €	87 €
7 - Dep de personnel/%	% des DRF	41,1%	42,2%	39,1%
9 - Indicateur (DRF + Rbt K) / RRF	% des RRF	91,9%	84,9%	90,6%
10 - Dep eqpt/RRF	% des RRF	12,4%	19,9%	19,9%
11 - Dette/RRF	% des RRF	24,1%	22,6%	78,0%

Ces ratios appellent les observations suivantes :

- ✚ **Ratio 1 - Les dépenses réelles de fonctionnement** progressent par rapport à 2021 et sont désormais quasiment au niveau de la moyenne nationale. Cette évolution est en partie liée à la prise de compétence gestion des eaux pluviales urbaines et surtout à la hausse des coûts de collecte et traitement des déchets ménagers.
- ✚ **Ratio 2 – et 2 bis Produits des impositions directes** : la diminution traduit la transformation d'une partie des produits en compensation qui ne constitue plus comptablement un impôt direct ; la comparaison avec la moyenne nationale est ainsi faussée.
Même remarque pour le 2bis, avec toutefois un solde disponible qui demeure très inférieur à la moyenne nationale, ce qui illustre le poids de ces reversements (FPIC, FNGIR, AC).
- ✚ **Ratio 3 - Recettes réelles de fonct/pop** : elles progressent sous l'effet de l'évolution des recettes fiscales, notamment en lien avec la hausse du taux de TEOM en 2022 et des compensations fiscales de TH.
- ✚ **Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut/pop (hors chapitre 204)** : En 2022, les dépenses d'équipement atteignent le niveau moyen national, ce qui traduit la montée en puissance des investissements de la collectivité.
- ✚ **Ratio 5 - Encours dette/pop** : stabilité, avec un niveau très inférieur à la moyenne.
- ✚ **Ratio 6 - DGF/pop** : le niveau par habitant reste quasiment stable
- ✚ **Ratio 7 - Dépenses de personnel/dép de fonct** : le poids des dépenses de personnel augmente en 2022 compte tenu du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales » qui se traduit comptablement principalement par le recrutement d'agents
- ✚ **Ratio 9 - Marge d'autofinancement courant (%)** : cette marge se mesure par différence à 100% ; cette marge progresse sensiblement.
- ✚ **Ratio 10 - Dép. d'eqpt brut/recettes fonctionnement** : même constat que pour le ratio 4.
- ✚ **Ratio 11 - Encours de dette/recettes de fonctionnement** : notre ratio représente toujours environ le tiers de la moyenne nationale, et confirme la stabilité de notre (faible) endettement.

1.5. La dette

Au 31/12/2022, l'encours de dette du budget principal s'établit à 11 361 263.31 € contre 11 145 961 € en 2021.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Mobilisation d'un emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020 auprès de la NEF – Finance Ethique (coopérative de finance solidaire) : durée 15 ans, taux fixe 0,65%,

- Réaménagement d'un prêt CALYON (CACIB) à taux variable indexé sur Euribor 3 mois (E3M) portant sur 1,9M€ : passage à taux fixe (2,485%) tant que E3M <5,50%
- Mobilisation d'un emprunt de 100 000 €, auprès du Crédit Agricole – durée 15 ans – taux fixe 0,68%

L'annuité a représenté 884 705.71 € de capital remboursé et 131 558.08 € d'intérêts payés.

Le taux d'intérêt moyen de la dette au 31/12/2022 était de 1,76% avec une durée de vie résiduelle moyenne de 11 ans et 9 mois.

La dette consolidée est présentée en fin de document.

2. Les autres budgets à caractère administratif

2.1 Le budget Archéologie Préventive

2.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	680 968,27 €	680 968,27 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	680 968,27 €	680 968,27 €	0,00 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement			0,00 €
	Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement			0,00 €
	Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)			0,00 €

Ce budget ne comporte aucune écriture au niveau de la section d'investissement. **La section de fonctionnement** est équilibrée en dépenses et en recettes et **le solde d'exécution nul**.

Les principales écritures inscrites en section de fonctionnement sont détaillées ci-dessous.

En préambule, il est nécessaire de rappeler que l'activité du service est très fluctuante d'une année sur l'autre en fonction des demandes d'aménagement sur le territoire, ce qui rend l'équilibre de ce budget annexe complexe. Néanmoins, le fait de disposer d'un service dédié au sein de la collectivité est un atout pour la structure qui dispose d'agents spécialement formés pour l'étude et la conservation des vestiges et un gage de réactivité pour les différents acteurs qui souhaitent mener des opérations d'aménagement public sur le périmètre de l'agglomération et les communes limitrophes.

Contrairement à l'année 2021 où aucune opération de fouille n'avait été effectuée, l'année 2022 a été marquée par la réalisation d'une fouille sur la commune de la Chapelle Saint Ursin et le lancement d'une fouille sur le site « Saint Bonnet » à Bourges.

2.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, s'élèvent à **680 968.27 €** et sont composées comme suit :

- Recettes de fouilles à hauteur de 330 417.27 €

Il s'agit principalement des recettes liées :

- aux fouilles lancées dans le cadre du projet de Rcade Nord-Ouest : 80 700 €,
- à une fouille sur le site « détour du Pavé » à St Douichard par un aménageur privé : 19 439€
- au projet de fouille en cours de réalisation sur le lieu-dit les Veullis à La Chapelle Saint Ursin : 39 595 €
- au projet de fouille en cours sur le site Saint Bonnet à Bourges : 186 036 €

- Subvention pour les opérations de diagnostic archéologique : 140 377.86 €

En cas d'aménagements importants, l'Etat peut prescrire un diagnostic archéologique pour vérifier si le terrain concerné recèle des traces archéologiques. Ces opérations sont alors confiées en priorité au service archéologique de l'Agglomération. Le service reçoit ensuite une subvention du Ministère de la Culture.

En 2022, la collectivité a ainsi perçu 140 377.86 € en compensation des travaux engagés pour 8 opérations de diagnostic archéologique entre le 1er juin 2020 et le 31 mai 2021.

Cette somme étant calculée en fonction du nombre de diagnostics réellement effectués sur la période de référence, de leur surface et de la complexité des opérations, elle est très fluctuante.

Le tableau suivant retrace l'évolution de cette recette :

Exercice comptable	Montant perçu
2019	99 663,37 €
2020	186 323,33 €
2021	197 816,04 €
2022	140 377,86 €

Au total, 5 opérations de diagnostic ont été réalisées en 2022 sur les communes de Bourges, de Saint-Doulchard, de La Chapelle-Saint-Ursin et de Saint-Germain-du-Puy. On note une baisse significative du nombre d'opérations, car en moyenne le service archéologie conduit 8 diagnostics par an. Cette situation est à mettre en relation avec l'établissement du nouveau PLUI. En effet, des aménageurs ont attendu l'application de la nouvelle réglementation pour démarrer leur projet.

Une opération de diagnostic devrait donner lieu à une prescription de fouille. Il s'agit de la fouille de l'emprise concernée par l'aménagement du futur réservoir de récupération des eaux pluviales de la place Cujas. Un arrêté de prescription de fouille doit être émis par le Service Régional de l'Archéologie au début du mois de juin. Tenant compte du planning des travaux, l'opération de fouille devra être conduite dans le courant du 4^e trimestre 2023.

- Recettes diverses :

La collectivité a perçu au cours de l'année 2022, 2 subventions de la DRAC dans le cadre des chantiers des collections des fouilles anciennes pour un montant total de 66 900 €.

Les autres recettes concernent des remboursements liés à l'absence d'agents, la vente de livres et des prestations spécifiques réalisées par le service Archéologie.

2.1.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, correspondant à **680 968.27 €**, sont constituées comme suit :

- 151 531.32 € de charges à caractère général :
 - Dont 46 811.39 € de dépenses réalisées dans le cadre de l'activité de fouilles,
 - Dont 46 798.73 € de dépenses réalisées dans le cadre de l'activité de diagnostics,
 - Le reste constituant des dépenses non individualisables par activité et comprenant notamment les frais liés au bâtiment.
- 529 436.66 € de charges de personnel
- Autres charges de gestion courante : 0.29 €.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 142 575.42 € (montant 2021 : 312 917.57 €), les recettes propres du service ne permettant pas de couvrir l'intégralité des charges imputées sur ce budget.

2.2 Le budget Technopole Lahitolle

Ce budget assujéti à la TVA retrace uniquement les dépenses liées à l'aménagement de la ZAC Lahitolle ainsi que les dépenses d'entretien et d'animation du site ; les opérations concernant les bâtiments « hôtel d'entreprises » et « centre d'affaires » étant imputées sur le budget annexe Activités Locatives assujéti à la TVA.

Le projet d'aménagement du « quartier Lahitolle » a été initié au début des années 2010. Après une 1^{ère} phase au cours de laquelle plusieurs voies et places ont été créées (Rue M. Roy, Rue M. Marest, Place Gribeauval) et de nouveaux bâtiments construits autour de l'INSA, la collectivité a lancé 2 nouvelles tranches de travaux qui sont en cours de réalisation.

2.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Technopole Lahitolle » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	467 380,64 €	462 489,18 €	-4 891,46 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	4 891,46 €	4 891,46 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	467 380,64 €	467 380,64 €	0,00 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	652 157,61 €	1 573 968,48 €	921 810,87 €
	Solde antérieur reporté (d)	461 907,85 €	0,00 €	-461 907,85 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	1 114 065,46 €	1 573 968,48 €	459 903,02 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	15 048,74 €	0,00 €	-15 048,74 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				444 854,28 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				0,00 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				444 854,28 €

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022 et aux recettes justifiées non émises à cette date. Sur l'exercice 2022, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement. En investissement, 15 048.74 € de dépenses d'équipement ont été inscrites en report.

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser d'investissement :

- la section de fonctionnement présente un résultat de clôture nul ;
- le solde de clôture en investissement est excédentaire à hauteur de 444 854,28 €.

Ces éléments sont conformes à ceux présentés lors du Conseil Communautaire du 16 mars 2023, qui a procédé à leur reprise anticipée au BP 2023.

2.2.2 La section de fonctionnement

a) **Les recettes réelles de fonctionnement** : 461 889.18 €

Hors subvention d'équilibre versée par le budget principal, les produits de fonctionnement s'élèvent à 356 265.90 € :

- Cession de la parcelle CE 309 d'une superficie d'environ 5 500 m² pour 356 265 € HT. La chambre de commerce et d'industrie du Cher a acquis ce terrain afin d'y implanter son campus d'enseignement supérieur.
- 0.90 € de recettes diverses.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement : 97 954.20 €

Elles sont constituées :

- des dépenses d'exploitation pour un montant de 77 998.51 €, comprenant l'entretien, l'éclairage public, le paiement des taxes foncières,
- des charges financières : 19 955.69 €

2.2.3 La section d'investissement

a) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 846 164.78€. Elles se décomposent comme suit :

- 2^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 205 934.65 €

Cette opération a pour objet la réalisation de voiries secondaires permettant une liaison entre la rue Maurice Roy et la rue Emile Hilaire Amagat, ainsi qu'une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'armes.

Compte tenu de son importance et de la durée de réalisation de l'opération, celle-ci est gérée dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle dont le montant global a été estimé à 2 600 000 €. Les plus gros travaux ont été réalisés au cours des exercices 2020 à 2022. Ainsi, 2 168 020.75 € ont déjà été mandatés depuis le démarrage de l'opération, il reste environ 430 000 € de crédits pour finaliser le projet.

- 3^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 72 133.05 €

Cette 3^{ème} phase a pour objet la dépollution et la réalisation de travaux à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du centre d'affaires en incluant le bâtiment 696. Cette phase de travaux est également gérée dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle dont le montant est estimé à 5 300 000 €.

En 2022, les principales dépenses ont concerné le paiement du maître d'œuvre chargé d'accompagner la collectivité dans ce projet. Les premières opérations sur le terrain vont réellement débiter sur l'exercice 2023. Le marché de dépollution – démolition a été attribué pour près de 1.9 M€ HT, le délai d'exécution des travaux étant estimé à 15 mois. Celui-ci a pour objet de démolir les bâtiments 689, 700 et 702 et de sécuriser l'immeuble 696 ainsi que d'assurer la dépollution du site.

- Autres dépenses d'équipement : 56 340.22 €

Sont ici retracés les petits travaux de voirie et d'aménagement d'espaces verts et les frais pour la réalisation de division parcellaire. 22 588 € ont également été dépensés pour la réhabilitation des gouttières du bâtiment 696.

- Dépenses liées à la dette : 317 149.69 €

b) Les recettes réelles d'investissement

Elles sont détaillées ci-après :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 46 542.04 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2021.

- Subvention : 258 000€

En 2022, la collectivité a perçu le solde de la subvention DSIL concernant la création d'une voie nouvelle et de liaisons douces dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux sur Lahitolle : 258 000 € (montant total de la subvention perçue : 1 290 000 €).

- Emprunt : 900 000 €

Au cours de l'année 2022, la collectivité a mobilisé un nouvel emprunt consenti par le Crédit Agricole Centre Loire (durée 15 ans, taux fixe 0.68 %).

2.2.4 Les opérations d'ordre et les opérations patrimoniales

a) Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont présentées ci-après :

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		369 426,44 €		600,00 €
	<i>Dt amortissements immobilisations</i>	12 261,44 €		
	<i>Dt provisions</i>	900,00 €		
	<i>Dt écritures suite cession parcelle CE 309</i>	356 265,00 €	<i>Dt reprise provisions</i>	600,00 €
Recettes		600,00 €		369 426,44 €
			<i>Dt amortissements</i>	12 261,44 €
			<i>Dt provisions</i>	900,00 €
	<i>Dt reprise provisions</i>	600,00 €	<i>Dt écritures suite cession</i>	356 265,00 €
TOTAL		370 026,44 €	TOTAL	370 026,44 €

b) Les opérations patrimoniales

En 2022, il n'y a pas eu d'écritures sur ce chapitre, la collectivité n'ayant pas versé d'avances dans le cadre des marchés de travaux.

2.2.5 Subvention d'équilibre

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 105 623,28 €, les recettes propres du service ne permettant pas de couvrir l'intégralité des charges imputées sur ce budget.

2.2.6 La dette

Au 31/12/2022, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 3 304 492 €. Cette dette est composée de 4 emprunts souscrits. Le taux moyen au 31/12/2022 est de 1.06% et la durée de vie résiduelle moyenne de 9 ans et 10 mois.

2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe toutes les activités locatives de la Communauté d'Agglomération soumises à TVA situées dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur et Lahitolle.

2.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Activités locatives » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	1 093 127,16 €	1 256 938,86 €	163 811,70 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	13 141,24 €	13 141,24 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	1 093 127,16 €	1 270 080,10 €	176 952,94 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	672 635,82 €	682 079,79 €	9 443,97 €
	Solde antérieur reporté (d)	172 669,36 €	0,00 €	-172 669,36 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	845 305,18 €	682 079,79 €	-163 225,39 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	13 727,55 €	0,00 €	-13 727,55 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-176 952,94 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				176 952,94 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				0,00 €

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2022, 13 727,55 € de restes à réaliser sont inscrits en dépenses de la section d'investissement correspondant à des dépenses d'équipement engagées en fin d'année.

Après prise en compte des restes à réaliser d'investissement, le solde de clôture de la section d'investissement est de – 176 952,94 €.

La section de fonctionnement présente quant à elle, un excédent de clôture de 176 952,94€ (aucun report de crédits n'a été effectué).

Le solde de clôture du budget annexe Activités locatives toutes sections confondues est donc nul.

Ces éléments sont conformes à ceux présentés lors du Conseil Communautaire du 16 mars 2023, qui a procédé à leur reprise anticipée au BP 2023.

Il sera proposé au Conseil communautaire d'inscrire la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 176 952,94 € en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement du budget activités locatives,

2.3.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 978 972,83 €. Hormis la subvention d'équilibre, elles comprennent :

- Loyers des immeubles : 446 237.53 €

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de loyers :

Bâtiments	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021	Taux d'occupation 2022
Pole libération	159 372,03	175 837,71	200 896,18	14,25%	95%
Comitec	61 813,41	75 122,68	77 394,32	3,02%	80%
Hôtel d'entreprises Lahitolle	49 192,65	70 070,21	69 602,73	-0,67%	90%
Centre d'affaires Lahitolle	16 609,88	12 495,07	14 903,36	19,27%	67%
Locaux Esprit I	53 354,20	69 489,44	70 332,82	1,21%	100%
Locaux Pôle Capteur	12 753,88	12 777,12	13 108,12	2,59%	100%
TOTAL	353 096,05	415 792,23	446 237,53	7,32%	86%

- Charges locatives supportées par Bourges Plus et refacturées aux locataires : 198 661.83 €
- Divers : 581.40 €

b) Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 comparées à celles de 2020 et 2021, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021
011 - Charges à caractère général	595 870,06	565 556,85	550 369,67	-2,69%
65 - Autres charges courantes	31 981,05	11 019,01	21 486,52	95,00%
66 - Charges financières	64 584,27	56 865,84	54 433,96	-4,28%
67 - Charges exceptionnelles	27 155,46	20 205,42	4 666,64	-76,90%
TOTAL	719 590,84	653 647,12 €	630 956,79 €	-3,47%

Les dépenses à caractère général

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'exploitation :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021
60611 - Eau/ Assainissement	7 620,98	4 891,81	7 782,91	59,10%
60612 - Electricité	13 348,54	29 545,11	25 644,99	-13,20%
60613 - Chauffage urbain	32 734,56	30 073,81	60 677,03	101,76%
611 - Contrats prestations	130 000,00	54 954,00	0,00	-100,00%
614 - Charges copropriété Centre d'affaires	47 021,06	88 479,94	78 321,65	-11,48%
615228 - Entretien bâtiments	32 377,49	20 105,02	30 565,80	52,03%
6156 - Maintenance	33 698,94	35 310,60	40 042,12	13,40%
6161 - Assurances	7 750,00	10 232,45	10 624,56	3,83%
6282 - Gardiennage Pole libération et Comitec	89 169,12	83 071,28	81 969,04	-1,33%
6283 - Nettoyage locaux	34 384,59	42 097,12	40 718,75	-3,27%
63512 - Taxes foncières	159 849,00	158 074,00	161 969,00	2,46%
Divers	7 915,78	8 721,71	12 053,82	38,20%
TOTAL	595 870,06	565 556,85	550 369,67	-2,69%

Les poste les plus importants sont les suivants :

- Paiement des taxes foncières : 161 969 € ;
- Frais de gardiennage : 81 969.04 €
Ce poste de dépenses concerne principalement le pôle Libération qui nécessite un gardien de manière permanente compte tenu de la réglementation applicable en matière d'établissement recevant du public.
- Charges de copropriété Centre d'affaires Lahitolle : 78 321.65 €
Bourges Pus partage la copropriété de ce site avec la SEM Territoria.
- Chauffage urbain : 60 677.03 €

Les charges d'exploitation sont en baisse de 2.69 % sur l'année 2022. Cette évolution est liée au fait que la collectivité a repris en régie la gestion de l'incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises à compter de juillet 2021 ce qui a réduit de 54 954 € les dépenses sur le chapitre « charges à caractère général ». Sans cela, la progression des charges d'exploitation aurait été de plus de 7%.

✚ Les charges financières : 54 433,96 €

✚ Autres charges de gestion courante : 21 486,52 €

- dont admission en non-valeur : 8 049.47 €
Au cours de l'année 2022, à la demande du comptable de la DDFIP de Bourges, la collectivité a approuvé des états de perte sur créances irrécouvrables. Il s'agit de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré toutes les actions engagées par la DDFIP ou ayant bénéficié d'une décision juridique s'opposant à toute action de recouvrement (liquidation judiciaire).
- dont régularisation de charges locatives en faveur des locataires : 13 437.05 €

✚ Charges exceptionnelles : 4 666.64 €

Il s'agit de titres réalisés sur l'exercice 2021 qui présentaient une anomalie et qui ont fait l'objet d'une annulation sur l'exercice 2022.

2.3.3 La section d'investissement

a) Les dépenses réelles

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à 394 669.79 € et se décomposent comme suit :

- remboursement du capital de la dette, à hauteur de 305 675.19 €
- reversement des dépôts de garantie lors de la fin des locations : 1 581.62 €
- et des dépenses d'équipement pour 87 412.98 € :
 - dont 63 554.35 € pour le bâtiment Pôle Libération pour notamment la création d'une zone de stockage pour l'épicerie solidaire, le déplacement d'un portail coulissant et l'aménagement du local loué par le SIVY,
 - dont 21 762.46 € pour le bâtiment du centre d'affaires Lahitolle dont 15 028 € de provisions versées au syndicat de copropriété pour des travaux de chauffage,
 - dont 2 096.17 € pour le bâtiment Hôtel d'entreprises.

b) Les recettes réelles

Les recettes d'investissement représentent 219 909.42 € et comprennent :

- 160 591.89 € d'excédents de fonctionnement capitalisés. Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement comptabilisé au 31/12/2021 affecté en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2021 ;
- 56 350.30 € de participations versées par des locataires ayant demandé des travaux d'aménagement spécifiques lors de la signature des baux ;
- 2 967.23 € de dépôts de garantie versés par de nouveaux locataires.

2.3.4 Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont présentées ci-après

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		462 170,37 €		3 500,00 €
	<i>Dt amortissements immobilisations</i>	457 270,37 €	<i>Dt amortissements subventions</i>	274 466,03 €
	<i>Dt provisions</i>	4 900,00 €	<i>Dt reprise provisions</i>	3 500,00 €
Recettes		3 500,00 €		462 170,37 €
	<i>Dt amortissements subventions</i>	274 466,03 €	<i>Dt amortissements immobilisations</i>	457 270,37 €
	<i>Dt reprise provisions</i>	3 500,00 €	<i>Dt provisions</i>	4 900,00 €
TOTAL		465 670,37 €	TOTAL	465 670,37 €

2.3.5 Subvention d'équilibre

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 333 492.07 €, les recettes propres du service ne permettant pas de couvrir l'intégralité des charges imputées sur ce budget.

2.3.6 La dette

Au 31/12/2022, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 3 437 268 €.

Cette dette est composée de 8 emprunts. Le taux moyen au 31/12/2022 est de 1.59 % et la durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 2 mois.

3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement

Sont regroupés sous cette thématique

- Le Parc d'activités du Moutet,
- ainsi que les parcs d'activités aménagés à partir de 2019 qui sont désormais regroupés dans un seul budget annexe, le suivi financier étant individualisé par opération comme la réglementation l'impose.

Les parcs d'activités gérés par Bourges Plus sont des espaces aménagés par la collectivité, en vue d'être vendus à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu économique local grâce à une offre foncière et immobilière adaptée. Cette offre foncière est complétée par des équipements en voirie ainsi que divers aménagements (aire de stationnement, signalétique, espaces verts...).

3.1 Le budget Parc d'activités du Moutet

En 2014, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer, près de l'entrée de l'autoroute A 71 au sud de la RN 151 une nouvelle zone d'activités. Son périmètre s'étend sur 44 hectares et fait l'objet de différentes phases de travaux avec notamment la création d'infrastructures.

S'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

3.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Parc d'Activités du Moutet » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	148 276,26 €	148 816,68 €	540,42 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	1 445 931,34 €	1 445 931,34 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	148 276,26 €	1 594 748,02 €	1 446 471,76 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	348 275,32 €	0,00 €	-348 275,32 €
	Solde antérieur reporté (d)	1 032 957,70 €	0,00 €	-1 032 957,70 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	1 381 233,02 €	0,00 €	-1 381 233,02 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-1 381 233,02 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				1 446 471,76 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				65 238,74 €

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 446 471.76 € ;
- le solde de clôture en investissement est déficitaire de 1 381 233.02 €, aucun reste à réaliser n'ayant été constaté fin 2022.

Conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités qui s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stock, même si la section d'investissement présente un déficit au 31 décembre, il n'y a pas besoin d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068). L'intégralité du résultat excédentaire de fonctionnement est par conséquent inscrit en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Ces éléments sont conformes à ceux présentés lors du Conseil Communautaire du 16 mars 2023, qui a procédé à leur reprise anticipée au BP 2023.

3.1.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Aucune cession n'a été effectuée en 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 541.36 € et correspondent à une écriture de régularisation.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 148 276.26 € et sont constituées comme suit :

- Dépenses pour l'aménagement du Parc d'Activités : 71 062.01€
- Frais accessoires liés à l'entretien de la zone : 11 149.31 €
- Taxes foncières : 66 064 €
- Autres charges : 0.94 €

3.1.3 La section d'investissement

a) Les recettes réelles d'investissement

Aucune écriture n'a été réalisée en 2022.

b) Les dépenses réelles d'investissement

En 2022, ce budget a procédé à un remboursement partiel à hauteur de 200 000 € de l'avance consentie par le budget principal. Fin 2022, le montant de l'avance restant à rembourser est de 1 883 136.57 €. Par mesure de prudence, une provision à hauteur de 951 036 € a été constituée en parallèle sur le budget principal pour pallier un éventuel déficit de cette opération d'aménagement.

3.1.4 Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont présentées ci-après ; il s'agit uniquement de la constatation de l'augmentation des stocks suite aux dépenses effectuées en 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses		148 275,32 €
Recettes	148 275,32 €	
TOTAL	148 275.32 €	148 275.32 €

3.1.5 Bilan comptable fin 2022

Fin 2022, les stocks imputés sur ce budget se décomposent comme suit :

- Nature 3351 « travaux en cours- terrains » : 480 924.72 €
- Nature 3555 « travaux – terrains aménagés » : 2 870 510.40 €

Au 31/12/2022, le bilan comptable de cette opération d'aménagement peut être synthétisé comme suit :

SUIVI GLOBAL DE L'OPERATION		en M€
Dépenses	Aménagements réalisés	10,72
	Avances remboursées au budget principal	1,29
	Dépenses réalisées	12.01
Recettes	Cessions	6,23
	Subventions	1,64
	Participation du budget principal	1,02
	Avances du budget principal	3,17
	Recettes perçues	12,07
	Solde au 31/12/2022	0.06

3.2 Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Tout comme les autres budgets annexes liés aux parcs d'activités, s'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

Afin de limiter le nombre de budgets annexes, la collectivité a décidé en 2019 de créer ce nouveau budget annexe pour retracer l'ensemble des opérations effectuées dans le cadre de l'aménagement de nouveaux parcs d'activités. Jusqu'à présent, ce budget ne comporte que les dépenses liées à l'opération d'aménagement de la zone d'activités Détour du Pavé située à Saint Doulchard. Conformément à la réglementation, lorsque ce budget comprendra plusieurs opérations d'aménagement, chacune fera l'objet d'un suivi individualisé.

L'aménagement de la zone économique « Détour du Pavé » porte sur une superficie de 48 954 m², ce qui a permis la création d'une seule parcelle. La cession est intervenue en 2020.

3.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Parcs d'Activités aménagés à partir de 2019 » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	9 490,39 €	0,17 €	-9 490,22 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	14 308,92 €	14 308,92 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	9 490,39 €	14 309,09 €	4 818,70 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	151 870,81 €	0,00 €	-151 870,81 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	151 870,81 €	151 870,81 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	151 870,81 €	151 870,81 €	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				4 818,70 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				4 818,70 €

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 14 308.92 € ;
- le solde de clôture en investissement étant excédentaire à hauteur de 151 870.81 €.

Ces éléments sont conformes à ceux présentés lors du Conseil Communautaire du 16 mars 2023, qui a procédé à leur reprise anticipée au BP 2023.

3.2.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Une seule écriture a été effectuée en 2022 pour 0.17 € (régularisation TVA).

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 490.39 € et sont constituées par des travaux et dépenses accessoires pour l'aménagement du Parc d'Activités.

3.2.3 La section d'investissement

La seule opération effectuée en 2022 à hauteur de 151 870.81 € concerne le remboursement de l'avance consentie par le budget principal.

3.2.4 Les opérations d'ordre

Aucune écriture d'ordre n'a été réalisée en 2022, toutes les opérations concernant la gestion des stocks sur ce budget ayant été finalisées en 2021.

3.2.5 Bilan financier de l'opération d'aménagement du Détour du Pavé

L'année 2022 a été consacrée au bilan financier de cette opération d'aménagement.

A titre de rappel, l'origine de l'opération remonte à 2018 avec l'acquisition auprès de la commune de Saint Doulchard de parcelles de terrain de plus de 73 308 m² au prix total de 500 000 € hors frais de notaire.

L'aménagement de cet espace n'a finalement porté que sur 48 954 m². Seule cette surface a été transférée sur ce budget annexe pour une valeur proratisée et intégrant les frais d'actes de 337 929.89 €. En prenant en compte les travaux et frais annexes, le montant total des dépenses s'est élevé à 884 975.84 €.

La cession, quant à elle, a été réalisée en 2020 au prix de 889 794.37 €.

Ainsi, le bilan de cette opération laisse apparaître un solde excédentaire après prise en compte d'une écriture de régularisation de TVA de 4 818.70 €.

4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux

La collectivité exerce les compétences Eau et Assainissement. Conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération a constitué des budgets annexes pour la gestion de ces services publics industriels et commerciaux.

Ces budgets annexes sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités, le budget principal ne pouvant pas leur verser de subventions.

4.1. Le budget Eau

4.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	10 138 759,92 €	12 878 817,08 €	2 740 057,16 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	6 586 068,92 €	6 586 068,92 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	10 138 759,92 €	19 464 886,00 €	9 326 126,08 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	6 951 246,37 €	3 513 763,05 €	-3 437 483,32 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	350 658,14 €	350 658,14 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	6 951 246,37 €	3 864 421,19 €	-3 086 825,18 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 251 880,33 €	0,00 €	-1 251 880,33 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-4 338 705,51 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				9 326 126,08 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				4 987 420,57 €

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 9 326 126,08 €
- le solde de clôture en investissement est déficitaire de - 4 338 705,51 €

Ces éléments sont conformes à ceux présentés lors du Conseil Communautaire du 16 mars 2023, qui a procédé à leur reprise anticipée au BP 2023.

a) Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2022 exprimés en mouvements réels :

mvts réels	2021	2022	Variation
Recettes réelles fonctionnement	11 871 185,51	12 508 322,91	5,37%
Dépenses réelles fonctionnement	6 428 890,28	7 116 657,58	10,70%
Autofinancement de l'exercice en €	5 442 295,23	5 391 665,33	-0,93%
Autofinancement en % des recettes	45,8%	43,1%	
Recettes d'invnt hors emprunt et réserves	0,00	159 722,10	NS
Emprunts (hors revolving)	0,00	0,00	NS
Dépenses d'invnt hors dette	2 529 042,33	5 663 843,45	123,95%
Rbt dette	833 484,21	913 608,75	9,61%
Besoin de financement de l'exercice	3 362 526,54	6 417 730,10	90,86%
Solde de l'exercice	2 079 768,69	-1 026 064,77	-149%
Résultats antérieurs y compris 1068	5 185 596,98	7 265 365,67	40%
Fds de roulement avant RAR	7 265 365,67	6 239 300,90	-14%
Solde des restes à réaliser	-643 155,75	-1 251 880,33	95%
Fds de roulement après RAR	6 622 209,92	4 987 420,57	-24,69%
Encours de dette au 31/12 - €	3 180 879,00	2 267 270,80	-28,72%
Encours/épargne brute (nbre années)	0,58	0,42	
Encours /recettes fonctionnement	26,79%	18,13%	

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à **12 508 322,91 €** contre 11 871 185,51 € en 2021, soit une hausse de 5,37% par rapport à 2021 liée en partie à des décalages dans les calendriers de facturation.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **7 116 657,58 €**. Elles sont en hausse par rapport à l'année précédente, les coûts liés à l'énergie ayant fortement impacté le budget 2022.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement de **5 391 665,33 €** contre 5 442 295,23 € en 2021, soit une baisse de 0,93% par rapport à l'exercice précédent.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs, les recettes d'investissement s'élèvent à **159 722,10 €** (perception d'une subvention dans le cadre de la sécurisation en eau de Mehun).

Les dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) s'élèvent à **6 577 452,20 €**.

b) Les mouvements d'ordre et report à nouveau

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, opérations patrimoniales...) sont les suivants :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
DEPENSES	Amortissement des biens	2 977 522,34	Amortissement des subventions	292 994,17	3 270 516,51
			Reprise provision pour risques	77 500,00	77 500,00
	Provisions pour charges	44 580,00	Opérations patrimoniales	3 300,00	47 880,00
	Sous total	3 022 102,34	Sous total	373 794,17	3 395 896,51
RECETTES	Amortissement des subventions	292 994,17	Amortissement des biens	2 977 522,34	3 270 516,51
			Provisions pour charges	44 580,00	44 580,00
	Reprise provision pour risques	77 500,00	Opérations patrimoniales	3 300,00	80 800,00
	Sous total	370 494,17	Sous total	3 025 402,34	3 395 896,51

- Les amortissements

En M49, les amortissements sont obligatoires et s'effectuent de manière linéaire et non au prorata temporis.

- Les provisions

Par mesure de prudence, la collectivité a décidé d'instituer une provision dans le cadre du compte épargne temps afin de constater le montant total des droits à monétisation des jours épargnés au 31/12/N-1. En 2022, le montant de la provision initiale est de 44 580 €.

En parallèle, la communauté d'agglomération a revu le dispositif des provisions pour risques d'impayés. Désormais, conformément à la réglementation applicable pour les budgets annexes Eau et Assainissement utilisant la norme comptable M49, les provisions pour risques d'impayés ne sont plus budgétaires mais semi budgétaires, la dépense n'est donc plus compensée par une recette d'ordre. Cette modification a conduit la structure à reprendre l'intégralité de la provision existante de 77 500 € et à constituer une nouvelle provision qui est désormais imputée sur un chapitre de dépenses réelles (chapitre 68).

- Les opérations patrimoniales

Il s'agit des avances versées dans le cadre des marchés de travaux. Cette opération est neutre comptablement, une écriture similaire étant également effectuée en dépense d'investissement.

c) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2022, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement.

En investissement, des reports de dépenses d'équipement ont été inscrits à hauteur de 1 251 880,33 € correspondants notamment à des travaux en cours :

- sur la station de pompage du Porche,
- pour la réhabilitation des réseaux sur les rues
 - André Brému à Mehun sur Yèvre,
 - de l'Abbaye à Plaimpied Givaudins,
 - de la Surette à Saint Just,
 - et des castors à Bourges.

Le résultat de fonctionnement de clôture, après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2022 (6 586 068,92 €) est de **9 326 126,08 €**.

Le solde d'exécution de clôture en investissement, après prise en compte du résultat positif 2021 (350 658,14 €) et des restes à réaliser constatés fin 2022 est de **-4 338 705,51 €**

Ces montants sont conformes à ceux présentés lors du Conseil Communautaire du 16 mars 2023. Il sera proposé au conseil communautaire :

- de couvrir le déficit d'investissement constaté après RAR par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en réserves de la section d'investissement (1068) : 4 338 705.51 € ;
- d'effectuer une dotation complémentaire en réserves de la section d'investissement pour 261 294,49€ ;
- le reste étant inscrit en report nouveau de la section de fonctionnement soit 4 726 126,08 €.

4.1.2 La section de fonctionnement

La collectivité assure le service de distribution d'eau en régie pour l'ensemble des communes membres, hormis la commune de Mehun-sur-Yèvre. En effet, sur cette commune, un prestataire privé (Veolia) assure l'activité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public jusqu'au 30/06/2023. Au 31/12/2022, le service comptait 38 388 abonnés (hors usagers de Mehun).

L'agglomération dispose de 4 captages gérés en régie (Herry, Le Porche, Saint Ursin et le Prédé) qui représentent 90% des volumes mis en distribution. En parallèle, compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, Bourges Plus a mis en place des interconnexions avec d'autres collectivités :

- SMERSE : Syndicat Mixte des Eaux des Régions Sud et Est de Bourges
- SMIRNE : Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'alimentation en eau potable situés au Nord-Est de Bourges
- SMEACL : Syndicat Mixte Eau et Assainissement Non Collectif de Château sur Cher – Lapan

La régie exploite 15 réservoirs et assure l'entretien d'environ 1 054 km de réseaux. Les tarifs votés par la Communauté d'Agglomération n'ont pas évolué depuis 2017.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021	Structure 2021	Structure 2022
013 - Atténuation de charges	18 600,63	13 843,92	16 339,33	18,03%	0,12%	0,13%
70 - Produits des services	11 980 120,22	11 551 182,49	12 314 927,21	6,61%	97,30%	98,45%
74 - Dotations et participations	23 192,51	52 000,00	32 042,25	-38,38%	0,44%	0,26%
75 - Produits de gestion courante	93 577,45	123 654,38	86 499,70	-30,05%	1,04%	0,69%
77 - Produits exceptionnels	5 604,23	130 504,72	58 514,42	-55,16%	1,10%	0,47%
TOTAL	12 121 095,04	11 871 185,51	12 508 322,91	5,37%	100,00%	100,00%

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

Produits des services : 12 314 927,21 €

Ce poste est principalement constitué :

- du produit des ventes d'eau facturées directement par Bourges Plus : 8 864 612,17 €, soit une hausse de 6,6% par rapport à 2021.
Cette évolution est principalement liée à :
 - un décalage dans les dates de relève (plus de jours facturés sur 2022 qu'en 2021)
 - ainsi qu'à des fuites importantes détectées après envoi de la facturation qui ont donné lieu à des dégrèvements sur 2023.
- du produit de la surtaxe eau reversée par Véolia concernant les usagers de Mehun sur Yèvre : : 139 250,78 €,
- de la contre-valeur redevance prélèvement : 252 520,64 €
- des locations de compteurs : 1 532 551,04 €
- des frais d'accès aux services : 72 246,23 €
- de la redevance pollution domestique perçue par la collectivité et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 1 179 888,50 €
- des recettes perçues dans le cadre de travaux réalisés par Bourges Plus refacturés à des tiers s'élèvent à 273 857,85 €.

Subventions s'exploitation : 32 042,25 €

La collectivité a perçu des subventions de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le suivi agronomique et l'animation du champ de captant du Porche pour les années 2021 et 2022.

Produits de gestion courante : 86 499,70 €

Ces produits sont composés principalement des redevances versées par les opérateurs téléphoniques ayant une antenne sur des bâtiments exploités par Bourges Plus.

✚ Produits exceptionnels : 58 514,42 €

Ce chapitre retrace notamment :

- les recouvrements sur créances admises en non-valeur : 6 151,77 €
- ainsi que le remboursement par les services de l'Etat des sommes payées sur l'année 2020 concernant la TICFE, la collectivité n'ayant pas bénéficié du tarif réduit applicable aux sites industriels électro-intensifs : 52 362,65 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021	Structure 2021	Structure 2022
011 - Charges à caractère général	1 833 808,42	1 792 133,89	1 944 968,68	8,53%	27,88%	27,33%
012 - Charges de personnel	3 132 073,75	2 946 442,72	3 356 309,89	13,91%	45,83%	47,16%
014 - Atténuations produits	1 177 953,97	1 112 933,43	1 179 888,50	6,02%	17,31%	16,58%
65 - Autres charges courantes	116 916,47	190 657,77	155 241,49	-18,58%	2,97%	2,18%
66 - Charges financières	236 289,30	157 315,17	111 281,82	-29,26%	2,45%	1,56%
67 - Charges exceptionnelles	249 824,07	229 407,30	250 167,20	9,05%	3,57%	3,52%
68 - Dotat° aux provisions et dépréciations		0,00	118 800,00	NC	0,00%	1,67%
TOTAL	6 746 865,98	6 428 890,28	7 116 657,58	10,70%	100,00%	100,00%

Au titre de l'année 2022, les captages gérés par l'agglomération (Herry, Le Porche, Saint Ursin et Le Prédé) ont produit 6 508 524 m³ soit une augmentation de 5,50% par rapport à l'année précédente. Au total, ce sont 7 269 771m³ d'eau qui ont été mis en distribution en ajoutant les interconnexions.

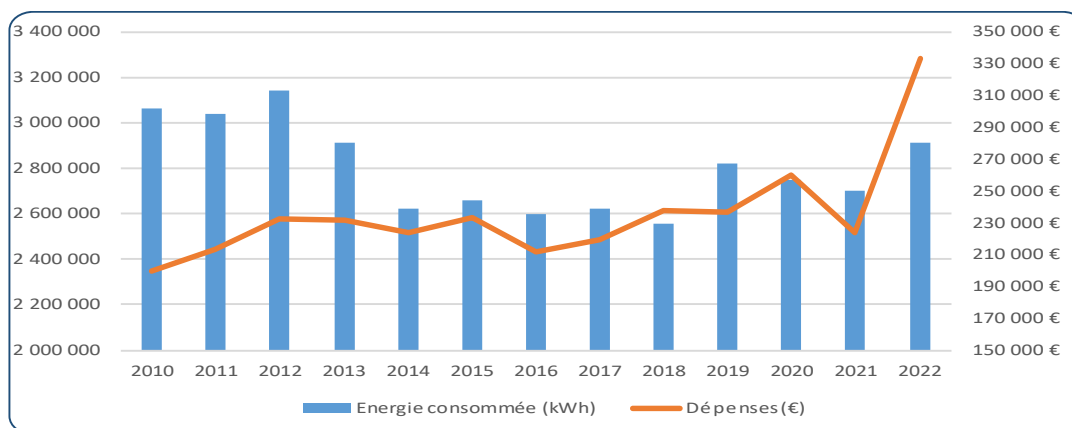
Les principaux postes sont détaillés ci-après.

✚ Charges à caractère général :

Ce poste s'établit à 1 944 968,68 € soit une hausse de 8.53% € par rapport à 2021 et se décompose principalement comme suit :

- Fluides (eau, électricité, gaz) : 366 450,83 € montant en forte hausse par rapport à l'année 2021 (259 K€) ;

Cette évolution est liée en grande partie au poste « Electricité » dont le coût s'élève à 333 076 € HT (effet combiné de la hausse des besoins et du prix d'achat).



Source RPQS Eau 2022

- Achats d'eau : 299 648,76 €

La collectivité gère directement plusieurs captages mais compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, une partie des communes sont desservies par d'autres collectivités : le SMIRNE, le SMAERC, le SMEAL et le SMERSE ;

- Redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des prélèvements d'eau : 255 656,52 € ;
- Fournitures de petits équipements : 214 000,36 € ;
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 234 276,65€ ;
- Autres matières et fournitures : 66 136,37€ ;
- Carburants : 62 902,91 € poste en hausse de près de 50 % par rapport à 2021

✚ Charges de personnel : 3 356 309,89 €

Ce chapitre regroupe les dépenses liées :

- aux agents directement affectés au service : 2 530 309,89 €
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence eau : 826 000 €

La progression de ce poste de dépenses en 2022 est liée :

- aux évolutions de carrière,
- à la hausse de 3,5% du point d'indice décidée par l'Etat et appliquée à compter de 1/07/2022,
- ainsi qu'à la rénovation des clés de refacturation des charges de support.

✚ Atténuations de produits :

La collectivité facture pour le compte de l'Agence de l'Eau les redevances « pollution » (recettes imputées sur le chapitre 70).

Les sommes réellement perçues par la collectivité sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce poste est en hausse, les volumes facturés en 2022 ayant été plus importants qu'en 2021.

✚ Autres charges courantes :

Sur l'année 2022, il s'agit principalement :

- des dépenses liées aux admissions en non valeurs et créances éteintes : 89 788,56€. Chaque année, le comptable de la DDFIP de Bourges présente des états de perte sur créances irrécouvrables. Il s'agit de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré toutes les actions engagées par la DDFIP ou ayant bénéficié d'une décision juridique s'opposant à toute action de recouvrement (liquidation judiciaire par exemple),
- de la participation au SMIRNE et SMERNE pour l'alimentation de la Commune de Saint Michel de Volangis
- et des remboursements de frais dus au SMAERC pour l'alimentation de la commune de Mehun sur Yèvre.

✚ Charges financières :

Elles comprennent :

- Le paiement des intérêts : 40 393,53 € (-44% par rapport à 2021);
- Le paiement de pénalités suite au remboursement anticipé d'un emprunt CALYON et d'un emprunt Crédit Agricole: 70 888,29 €.

✚ Charges exceptionnelles :

Elles représentent 250 167,20 € et sont composées principalement comme suit :

- titres annulés sur exercices antérieurs : 146 815,34 € (125 866,24 € en 2021),
Ce poste peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction des dégrèvements accordés par la collectivité suite à des fuites d'eau.
- et des remboursements effectués à d'autres collectivités dans le cadre d'accords signés avec le SMEAL et le SMAERC : 103 351,86 €

✚ Les dotations aux provisions pour risques d'impayés :

Désormais, conformément à la réglementation applicable pour les budgets annexes Eau et Assainissement utilisant la norme comptable M49, les provisions pour risques d'impayés ne sont plus budgétaires mais semi budgétaires, la dépense n'est donc plus compensée par une recette d'ordre. Cette modification a conduit la structure à reprendre l'intégralité de la provision existante (77 500 €) et à constituer une nouvelle provision imputée sur un chapitre de dépenses réelles.

En partenariat avec les services de la DDFIP, la collectivité a également revu le mode de calcul des provisions pour risques d'impayés en fonction de l'ancienneté des restes à recouvrer au 30 juin afin d'améliorer la fiabilité des comptes :

Montant de la provision en fonction de l'ancienneté de la créance					
	N5 et +	N-4	N-3	N-2	N-1
Ancien mode de calcul	10%	8%	6%	4%	2%
Nouveau mode de calcul	15%	12%	9%	6%	3%

Cette modification a conduit la collectivité à provisionner une somme de 118 800 € pour pallier les risques d'admission en non-valeur des créances émises.

4.1.3 La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

Chapitres	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021	Structure 2021	Structure 2022
16 - Rbt d'emprunts (hors revolving)	833 484,21 €	913 608,75 €	9,61%	24,79%	13,89%
20 - Immobilisations incorporelles	106 164,00 €	100 282,72 €	-5,54%	3,16%	1,52%
21- Immobilisations corporelles	210 320,68 €	273 858,19 €	30,21%	6,25%	4,16%
23- Immobilisations en cours	2 212 557,65 €	5 289 702,54 €	139,08%	65,80%	80,42%
TOTAL	3 362 526,54 €	6 577 452,20 €	95,61%	100,00%	100,00%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **5 663 843,45 €** en 2022 contre 2 529 042,33 € en 2021.

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

✚ Immobilisations incorporelles :

Ce chapitre comprend notamment :

- Les acquisitions de logiciels : 13 880 € ;
- Les études : 86 402,72 € notamment pour les périmètres de protection des champs captant du Porche et de Saint Ursin pour le forage de reconnaissance Herry.

✚ Immobilisations corporelles :

Les principaux investissements 2022 sont listés ci-dessous :

- Equipements : 88 330,54 € dont environ 36 000 € pour l'acquisition de compteurs,
- Autres constructions : 152 481 €
 - ✓ Travaux station surpression Fontillet : 36 150 €
 - ✓ Travaux comblement forage F2 Saint Ursin : 116 331 €
- Aménagement de terrain : 19 104,02 € ont été consacrés à des travaux d'aménagement concernant les champs captant du Porche et du Prédé.

✚ Immobilisations en cours :

Ce poste comprend :

- Dépenses liées à l'autorisation de programme « sécurisation de la distribution de l'eau sur Mehun sur Yèvre à partir de Marmagne : 2 034 642,73 €.

Le montant de ce projet qui s'échelonne sur les années 2023 et 2024 est de 4 300 000 €.

- Réhabilitation des réseaux : 2 706 464,27 €
 - ✓ Dont 1 589 857,97 € de travaux effectués sur Bourges,
 - ✓ Dont 539 086,56 € sur la commune de Saint Doulchard,
 - ✓ Dont 362 070,77 € de travaux sur la commune de Mehun sur Yèvre
 - ✓ Dont 162 074,92 € sur la commune de Saint Just,
 - ✓ Dont 21 416,92 € sur la commune de Vorly
 - ✓ Dont 20 714,78 € de travaux sur la commune de Berry Bouy,
 - ✓ ...

Au cours de l'année 2022, environ 5 700 mètres linéaires de réseau ont été renouvelés.

- Travaux et aménagements divers et notamment sur les réservoirs : 84 312,92 €

Emprunts :

En 2022, la collectivité a procédé :

- Au remboursement par anticipation de 2 emprunts pour 543 787,87 € ;
- Les autres dépenses imputées sur ce chapitre concernent le remboursement du capital des emprunts.

Au 31/12/2022, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 2 267 270,80 €. Cette dette est composée d'un seul emprunt souscrit auprès de la SFIL.

Le taux moyen au 31/12/2022 est de 1,22% et la durée de vie résiduelle moyenne de 6 ans et 6 mois.

b) Les recettes d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2022/2021	Structure 2021	Structure 2022
1068 - Résultat mis en réserves	2 446 855,68	607 926,61 €	292 497,61 €	-51,89%	100,00%	59,89%
1064 -Réserves réglementées	88 062,00	0,00 €	36 141,00 €	NC	0,00%	7,40%
13 - Subventions d'invnt	40 500,00	0,00 €	159 722,10 €	NC	0,00%	32,71%
TOTAL	2 575 417,68	607 926,61 €	488 360,71 €	-19,67%	100,00%	100,00%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 488 360,71 € réparties comme suit :

Résultat mis en réserves et réserves réglementées :

Il s'agit :

- D'une part : de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2021 pour la couverture du déficit d'investissement constaté y compris restes à réaliser : 292 497.61 €
- D'autre part : des réserves réglementées liées aux cessions effectuées en 2021.

Subventions d'investissement

La collectivité a perçu un 1^{er} acompte de DSIL concernant le programme de sécurisation de la distribution de l'eau sur Mehun sur Yèvre à partir de Marmagne

4.2. Le budget Assainissement Collectif

4.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement Collectif s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	12 175 868,06 €	13 293 799,21 €	1 117 931,15 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	105 092,06 €	105 092,06 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	12 175 868,06 €	13 398 891,27 €	1 223 023,21 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	9 960 725,97 €	4 373 060,15 €	-5 587 665,82 €
	Solde antérieur reporté (d)	6 383 197,14 €	0,00 €	-6 383 197,14 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	16 343 923,11 €	4 373 060,15 €	-11 970 862,96 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	995 835,26 €	13 676 750,00 €	12 680 914,74 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				710 051,78 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				1 223 023,21 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				1 933 074,99 €

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser en investissement (+ 13 676 750 €) :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 223 023.21 €,
- le solde de clôture en investissement est excédentaire de 710 051.78 €.

Ces éléments sont conformes à ceux présentés lors du Conseil Communautaire du 16 mars 2023, qui a procédé à leur reprise anticipée au BP 2023.

a) Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2022 exprimés en mouvements réels :

Mouvements réels	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
Recettes réelles fonctionnement	11 488 148,59 €	12 869 029,40 €	12,02%
Dépenses réelles fonctionnement	7 321 796,83 €	8 364 606,30 €	14,24%
Autofinancement de l'exercice en €	4 166 351,76 €	4 504 423,10 €	8,11%
Autofinancement en % des recettes	36,27%	35,00%	
Recettes d'invnt hors emprunt et réserves	4 026 610,97 €	257 298,39 €	-93,61%
Emprunts (hors revolving)	6 000 000,00 €	0,00 €	
Dépenses d'invnt hors dette	10 478 362,81 €	7 888 540,40 €	-24,72%
Rbt dette	7 025 656,31 €	1 647 415,76 €	-76,55%
Besoin de financement de l'exercice	7 477 408,15 €	9 278 657,77 €	24,09%
Solde de l'exercice	-3 311 056,39 €	-4 774 234,67 €	44,19%
Résultats antérieurs	-2 662 548,69 €	-5 973 605,08 €	
Fds de roulement avant RAR	-5 973 605,08 €	-10 747 839,75 €	
Solde des restes à réaliser	7 134 497,25 €	12 680 914,74 €	
Fds de roulement après RAR	1 160 892,17 €	1 933 074,99 €	66,52%
Encours de dette au 31/12 - €	20 662 611,00 €	39 597 498,85 €	91,64%
Encours/épargne brute (nbre années)	4,96	8,79	
Encours /recettes fonct	179,86%	307,70%	

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à **12 869 029.40 €** contre 11 488 148,59 € en 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **8 364 606.30 €** contre 7 321 796,83 € en 2021.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement de 4 504 423.10 € soit une épargne brute égale à 35 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs, les recettes d'investissement s'élèvent à **257 298.39 €**.

Les dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) s'élèvent à **9 535 956.16 €**.

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le fonds de roulement de clôture s'établit à **1 933 074.99 €**.

b) Les mouvements d'ordre et reports à nouveau

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	2 076 558,43	Amortissement subventions	342 469,81
	Provisions	1 696 995,00		
	Charges à étaler sur plusieurs exercices	37 708,33	Reprise provisions	82 300,00
	Sous total	3 811 261,76	Sous total	424 769,81 €
RECETTES	Amortissement subventions	342 469,81	Amortissement des biens	2 076 558,43
			Provisions	1 696 995,00
	Reprise provisions	82 300,00	Charges à étaler sur plusieurs exercices	37 708,33
	Sous total	424 769,81	Sous total	3 811 261,76

- Les provisions

- ⇒ Provision spécifique pour sortie actif

La collectivité a mis en place depuis 2019 une provision pour risques spécifiquement liée à la désaffectation de l'ancienne station d'épuration de Bourges. En effet, compte tenu des amortissements actuellement en cours pour cet ouvrage, la valeur nette comptable de ce bien en 2023 est estimée à 9 M€.

Afin de prévoir la sortie de l'actif de l'ensemble des immobilisations qui seront détruites suite à la mise en place des nouveaux ouvrages épuratoires et ainsi de limiter l'impact de cette opération comptable qui est budgétaire pour les services publics à caractère industriel et commercial, il a été délibéré la mise en place d'une dotation aux provisions pour risques, l'objectif étant d'atteindre à terme une provision équivalente à la valeur nette comptable restante en 2023.

Compte tenu du niveau d'épargne brute dégagé après prise en compte des dotations aux amortissements et des quote-part de subventions d'investissement perçues par ce budget, le montant de la provision effectuée en 2022 s'est élevé à 1 620 000€. Au 31 décembre 2022, le montant total de la provision effectuée dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration est de 8 164 500 €.

- ⇒ Provision « compte épargne temps »

Par mesure de prudence, la collectivité a décidé d'instituer une provision égale au montant total des droits à monétisation des jours épargnés au 31/12/N-1. En 2022, le montant de la provision est de 76 995 €.

- ⇒ Provision pour risques impayés

La communauté d'agglomération a revu le dispositif des provisions pour risques d'impayés. Désormais, conformément à la réglementation applicable pour les budgets annexes Eau et Assainissement utilisant la norme comptable M49, les provisions pour risques d'impayés ne sont plus budgétaires mais semi budgétaires, la dépense n'est donc plus compensée par une recette d'ordre.

Cette modification a conduit la structure à reprendre l'intégralité de la provision existante de 82 300 € et à constituer une nouvelle provision qui est désormais imputée sur un chapitre de dépenses réelles (chapitre 68).

- Les amortissements

En M49, les amortissements sont obligatoires et s'effectuent de manière linéaire et non au prorata temporis.

- Charges à étaler sur plusieurs années

En 2019, compte tenu des conditions du marché bancaire, la collectivité a procédé à une opération de réaménagement de dette impliquant le paiement d'une indemnité de plus de 450 000 €. Afin de ne pas impacter le résultat de l'exercice 2019, il a été décidé de procéder à l'étalement de cette charge sur la durée résiduelle de l'emprunt (12 ans). Cela se traduit donc par une écriture d'ordre en dépenses de fonctionnement de 37 708,33 € sur l'exercice 2022.

c) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2022, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement.

En investissement, les reports suivants ont été inscrits :

- Dépenses d'équipement pour 995 835,26 €
- - Recettes d'équipement pour 13 676 750,00 € dont 13 640 000 € d'emprunts reportés contractés auprès de la CDC
- Solde des restes à réaliser : 12 680 914,74 €

Les dépenses d'équipement inscrites en reports concernent :

- Des frais d'études pour 125 778.20 €,
- Des immobilisations corporelles et en particulier du matériel de transport pour 352 630.68 €,
- Des travaux principalement de réhabilitation de réseaux pour 517 426.38 €.

4.2.2 La section de fonctionnement

La collectivité assure en régie la compétence assainissement pour l'ensemble des communes membres, hormis la commune de Mehun-sur-Yèvre. En effet, sur cette commune, un prestataire privé (Veolia) réalise les prestations dans le cadre d'un contrat de délégation de service public jusqu'au 30/06/2023. Au 31/12/2022, le service comptait 32 938 abonnés (hors usagers de Mehun).

Pour mémoire, le Conseil Communautaire lors de sa séance du 2 décembre 2021, a acté une hausse des tarifs d'assainissement collectif pour l'année 2022 de 1,5%.

a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 22/21	Structure 2021	Structure 2022
013 - Atténuation de charges	43 851,04	8 874,90	16 738,79	88,61%	0,08%	0,13%
70 - Produits des services	11 204 367,53	11 048 528,03	12 529 505,41	13,40%	96,17%	97,36%
74 - Dotations et participations	38 330,00	3 000,00	5 476,30	82,54%	0,03%	0,04%
75 - Produits de gestion courante	275 165,85	188 170,50	208 842,41	10,99%	1,64%	1,62%
77 - Produits exceptionnels	30 034,33	239 575,16	108 466,49	-54,73%	2,09%	0,84%
TOTAL	11 591 748,75	11 488 148,59	12 869 029,40	12,02%	100,00%	100,00%

Il convient de noter les évolutions des chapitres suivants :

Les produits des services

Ce chapitre est composé principalement :

- des redevances facturées aux usagers du service

Hors Mehun sur Yèvre, ces recettes s'élèvent à 10 049 243.07 € soit une hausse de 7.59% par rapport à l'année 2021.

Comme pour le budget Eau, cette évolution est principalement liée à :

- un décalage dans les dates de relève (plus de jours facturés sur 2022 qu'en 2021)
- ainsi qu'à des fuites importantes détectées après envoi de la facturation qui ont donné lieu à des dégrèvements sur 2023.

Les recettes concernant la commune de Mehun sur Yèvre s'élèvent à 187 697.77 € (+ 3.03 % par rapport à 2021).

- des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des Participations pour Branchement pour 938 137.23 € en 2022 soit une hausse de 25 % par rapport à l'exercice 2021.

Au cours de l'année 2022, la collectivité a mis en recouvrement les PFAC concernant 2 projets d'immeubles (à Bourges et à Trouy) pour un montant de plus de 200 000 €, alors qu'en 2021 il n'y avait pas eu de projets d'une telle ampleur.

- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 761 380.60 €. Cette somme est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui fixe le tarif applicable chaque année (tarif 2022 : 0,15 €/m3).

- Vente de biométhane : 474 935.46 €

Depuis mars 2022, la collectivité produit et revend du biométhane grâce à la nouvelle station d'épuration. Cette production est injectée dans le réseau géré par GRDF à destination des foyers et industriels de Bourges et de ses environs pour leurs besoins de chauffage, d'eau chaude et de cuisson. Ainsi, en moyenne c'est une recette mensuelle supplémentaire d'environ 50 000 € que va percevoir la collectivité.

- Enfin, le personnel payé sur le budget Assainissement Collectif et mis à disposition du SPANC est refacturé pour l'exercice 2022 à hauteur de 89 900 €.

Subventions de fonctionnement

La collectivité bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la recherche des micropolluants. En 2022, elle a perçu un 1^{er} acompte de 5 476.30 €.

Les produits de gestion courante

Ce chapitre comprend :

- Les redevances pour défaut de branchement : 106 683.55 € ;
- et les produits liés au traitement des matières de vidange et lixiviats : 102 158.86 €, somme très fluctuante en fonction des années (88 027,28 € en 2021, 145 361,06 € en 2020 et 91 149,23 € en 2019).

Les atténuations de charges

Ce chapitre regroupe les recettes perçues dans le cadre des remboursements liés notamment aux arrêts de travail. En 2022, sur ce chapitre a également été imputée la prise en charge par l'Etat de l'indemnité exceptionnelle inflation de 100 € versée à tous les agents dont le revenu est inférieur à 2 000 € net par mois.

Les produits exceptionnels

Les recettes sur ce chapitre s'élèvent à 108 466.49 €. Il s'agit:

- de remboursements liés à la non application par les fournisseurs d'électricité du tarif réduit de taxe intérieure de consommation finale d'électricité (TICFE) pour l'année 2020 : 65 886.78 € ;
- de régularisations sur des factures d'électricité réglées en 2021 : 34 820 €
- d'une indemnisation suite à des dégâts survenus sur un équipement d'assainissement : 3 780 €
- et de régularisations comptables suite à des facturations erronées

b) Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 se répartissent ainsi par chapitre :

²	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol. 22/21	Structure 2021	Structure 2022
011 - Charges à caractère général	2 710 142,19	2 773 067,78	2 960 146,80	6,75%	37,87%	35,39%
012 - Charges de personnel	3 284 182,32	3 278 149,48	3 900 767,98	18,99%	44,77%	46,63%
014 - Atténuations de produits	692 556,54	668 514,45	761 380,60	13,89%	9,13%	9,10%
65 - Autres charges courantes	89 881,05	79 333,40	98 824,09	24,57%	1,08%	1,18%
66 - Charges financières	259 024,70	360 876,83	366 742,82	1,63%	4,93%	4,38%
67 - Charges exceptionnelles	179 347,19	161 854,89	154 944,01	-4,27%	2,21%	1,85%
68 - Dotations aux provisions		0,00	121 800,00	NC	0,00%	1,46%
TOTAL	7 215 133,99	7 321 796,83	8 364 606,30	14,24%	100,00%	100,00%

Il faut principalement noter les éléments suivants :

Les charges à caractère général

Elles sont en augmentation par rapport à 2021 pour atteindre 2 960 146.80 € (+ 6.75 %).

Le tableau ci-dessous présente les différentes dépenses imputées sur ce chapitre :

	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021	Structure 2021	Structure 2022
604 - Travaux	217 500,00	216 779,05	-0,33%	7,84%	7,32%
60612 - Electricité	505 161,52	752 634,45	48,99%	18,22%	25,43%
6062 - Produits de traitement	229 651,52	205 362,26	-10,58%	8,28%	6,94%
6066 - carburants	61 495,17	95 869,92	55,90%	2,22%	3,24%
6068 - Fournitures, matières ières et pièces	147 151,75	201 685,89	37,06%	5,31%	6,81%
611 - Sous traitance	1 007 589,36	666 424,30	-33,86%	36,33%	22,51%
613 - Locations	87 245,96	89 257,17	2,31%	3,15%	3,02%
61523 - Entretien réseaux	150 807,96	169 816,29	12,60%	5,44%	5,74%
6155 - Entretien matériels roulants et biens mobiliers	83 084,46	112 701,57	35,65%	3,00%	3,81%
6156 - Maintenance	42 862,65	146 627,69	n.s.	1,55%	4,95%
616 - Assurances	44 152,88	44 193,80	0,09%	1,59%	1,49%
6228 - Analyses	15 616,41	56 383,77	261,05%	0,56%	1,90%
6262 - Télécommunications	29 815,50	22 502,26	-24,53%	1,08%	0,76%
6283 - Frais nettoyage locaux	20 649,42	29 918,28	44,89%	0,74%	1,01%
Autres/ divers	130 283,22	149 990,10	15,13%	4,70%	5,07%
TOTAL	2 773 067,78	2 960 146,80	6,75%	100,00%	100,00%

Il convient de préciser les éléments suivants :

- Electricité : 752 634.45 €

C'est le 1^{er} poste de dépenses du chapitre 011 en 2022, cet item ayant augmenté de près de 50% par rapport à 2021. Ceci est dû en partie au fait que le nouvel équipement consomme davantage d'électricité dans un contexte de hausse des cours.

- Sous-traitance générale : 666 424.30 € ;

Sont regroupées dans cet item toutes les prestations externalisées et notamment les dépenses liées au traitement des boues et des matières de vidange. Le volume des boues a diminué depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration, ce qui a permis à la collectivité de faire des économies sur ce poste.

- Carburants : 95 869.92 €

Comme pour le budget, ce poste augmente fortement vu la conjoncture.

Charges de personnel

Ce chapitre s'élève à 3 900 767,98 € et regroupe les dépenses :

- liées aux agents directement affectés au service : 3 007 767.98 €
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence Assainissement Collectif : 893 000 € (623 000 € en 2021)

La progression de ce poste de dépenses en 2022 est liée :

- aux évolutions de carrière,
- à la hausse de 3,5% du point d'indice décidée par l'Etat et appliquée à compter de 1/07/2022,
- ainsi qu'à la rénovation des clés de refacturation des charges de support.

Les atténuations de produits

Il s'agit du reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Comme pour le budget de l'Eau, la hausse de ce poste traduit celle des volumes facturés.

Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

Les charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts d'emprunts ainsi que les frais liés à la souscription et à l'utilisation d'une ligne de trésorerie. Les charges augmentent en lien avec la mobilisation progressive des emprunts affectés à la STEP.

Les charges exceptionnelles

Elles correspondent principalement à des dégrèvements accordés concernant les redevances assainissement facturées sur les années antérieures.

Les dotations aux provisions pour risques d'impayés :

Désormais, conformément à la réglementation applicable pour les budgets annexes Eau et Assainissement utilisant la norme comptable M49, les provisions pour risques d'impayés sont semi budgétaires, la dépense n'est donc plus compensée par une recette d'ordre. Cette modification a conduit la structure à reprendre l'intégralité de la provision existante (82 300 €) et à constituer une nouvelle provision imputée sur le chapitre de dépenses réelles.

En partenariat avec les services de la DDFIP, afin d'améliorer la fiabilité des comptes, la collectivité a également revu le mode de calcul des provisions pour risques d'impayés en fonction de l'ancienneté des restes à recouvrer au 30 juin :

Montant de la provision en fonction de l'ancienneté de la créance					
	N5 et +	N-4	N-3	N-2	N-1
Ancien mode de calcul	10%	8%	6%	4%	2%
Nouveau mode de calcul	15%	12%	9%	6%	3%

En 2022, la collectivité a provisionné 121 800 € pour pallier les risques d'admission en non-valeur des factures émises.

4.2.3 La section d'investissement

a) Les dépenses réelles

Elles se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement Hors RAR	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 22/21	Structure 2021	Structure 2022
16 - Rbt d'emprunts (hors revolving)	7 273 547,16	1 025 656,31	1 647 415,76	60,62%	5,86%	17,28%
16- Opérations revolving	7 500 000,00	6 000 000,00	0,00	n.s.	34,28%	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	16 039,00	28 727,90	9 275,40	-67,71%	0,16%	0,10%
21- Immobilisations corporelles	145 181,22	224 450,17	219 669,62	-2,13%	1,28%	2,30%
23- Immobilisations en cours	24 603 422,16	10 225 184,74	7 659 595,38	-25,09%	58,42%	80,32%
TOTAL	39 538 189,54 €	17 504 019,12 €	9 535 956,16 €	-45,52%	100,00%	100,00%

Les principales dépenses sont détaillées ci-dessous.

Remboursement d'emprunts

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts détenus par Bourges Plus (cf. point 4.2.4 « Dette »).

Dépenses d'équipement

En 2022, la collectivité a réalisé 7 659 595.38 € de dépenses d'équipement réparties comme suit :

- Immobilisations incorporelles : 9 275.40 €

Sur l'année 2022, la collectivité a poursuivi la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Mehun sur Yèvre.

- Immobilisations corporelles : 219 669.62 €

Ce poste comprend principalement l'acquisition de matériels spécifiques à l'assainissement ainsi que la réalisation de petits travaux sur les réseaux d'assainissement.









- Immobilisations en cours : 7 659 595.38 €

- ✓ Construction de la nouvelle station d'épuration de Bourges : 6 293 022.08 € ;

Fin 2022, le montant total des dépenses effectuées en lien avec la création de ce nouvel équipement s'élevaient à 51 938 696€. Le montant de l'autorisation de programme a été ajusté lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 afin de le porter à 56 850 000 €.

- ✓ Travaux de réhabilitation ou d'extension de réseaux : 1 366 573.30 €

Les travaux ont été réalisés sur les communes suivantes :

-  Bourges : 564 108 €
-  Saint Doulchard : 435 100€
-  Mehun sur Yèvre : 122 330 €
-  Saint Germain du Puy : 67 367 €
-  Plaimpied Givaudins : 82 236 €
-  Chapelle Saint Ursin : 32 929 €
-  Marmagne : 5 500 €
-  Divers travaux sur l'ensemble des communes et notamment remise à niveau des tampons de voirie : 56 003.30 €

b) Les recettes réelles

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Recettes d'investissement Hors RAR	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 22/21	Structure 2021	Structure 2022
106 - Résultat mis en réserves	1 517 129,02	511 000,00	304 500,00	-40,41%	4,85%	54,20%
13 - Subventions d'invnt	7 247 432,20	3 399 793,56	256 073,31	-92,47%	32,26%	45,58%
16- Opérations revolving	7 500 000,00	6 000 000,00	0,00	100,00%	56,94%	0,00%
23 - Immobilisations en cours	0,00	626 817,41	1 225,08	-99,80%	5,95%	0,22%
TOTAL	32 264 561,22	10 537 610,97	561 798,39	-94,67%	100,00%	100,00%

Réserves

Les réserves effectuées en 2022 sont décrites ci- après :

- Affectation du résultat de fonctionnement : 210 000 €

Compte tenu du résultat d'investissement et des restes à réaliser constatés au 31/12/2021, aucune dotation n'était exigée sur ce chapitre pour l'année 2022. Cependant, la collectivité a souhaité inscrire une dotation pour le financement de la nouvelle station d'épuration communautaire à hauteur de 210 000 €, représentant environ 2/3 de l'excédent de fonctionnement disponible fin 2021.

C'est la cinquième année que la collectivité effectue ce choix ce qui a permis de réserver globalement 4,7 M€ d'excédent pour le financement de cet équipement.

- Réserves réglementées : 94 500 €

Il s'agit des plus-values nettes de cessions d'actifs (véhicules) réalisées en 2021.

- ✚ Subventions d'investissement

En 2022, la collectivité a perçu les subventions suivantes :

- Création nouvelle station d'épuration de Bourges :

L'Agence de L'Eau Loire Bretagne a versé un nouvel acompte de 200 534.99 €. Depuis le lancement du projet, la collectivité a déjà perçu plus de 12 millions d'euros de la part de cet organisme.

- Autosurveillance des réseaux d'assainissement de Mehun sur Yèvre:22 826.28 € (Agence de L'Eau Loire Bretagne)
- Travaux concernant le réseau d'assainissement de la commune de Trouy dans le cadre de la DSIL : 15 617 €
- Participations diverses versées par des usagers dans le cadre de la réalisation de travaux par la Communauté d'Agglomération : 17 095.04 €.

- ✚ Immobilisations en cours : 1 225.08 € cela concerne une retenue de garantie.

4.2.4 La dette

Au 31/12/2022, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 19 015 195 €. Cette dette est composée de 13 emprunts souscrits. Le taux moyen au 31/12/2022 est de 2.16% et la durée de vie résiduelle moyenne de 22 ans et 7 mois.

Pour mémoire, la collectivité a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des emprunts pour un montant total de 13 640 000 €. Ceux-ci n'ont pas encore été mobilisés et sont donc inscrits en report de la section d'investissement.

4.3. Le budget Assainissement Non Collectif

4.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	143 049,99 €	149 874,71 €	6 824,72 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	54 435,58 €	54 435,58 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	143 049,99 €	204 310,29 €	61 260,30 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	0,00 €	628,00 €	628,00 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	4 696,00 €	4 696,00 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	0,00 €	5 324,00 €	5 324,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				5 324,00 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				61 260,30 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				66 584,30 €

Après prise en compte des résultats antérieurs :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2022 présente un excédent de 61 260.30 € ;
- le solde de clôture en investissement est excédentaire de 5 324.00 €.

4.3.2 La section de fonctionnement

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est exercé en régie sur l'ensemble du territoire. Il compte 3 980 usagers.

a) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 149 840.71 € sont listées ci-dessous :

- redevances d'assainissement non collectif : 140 455.04 €
Il s'agit d'une redevance forfaitaire annualisée due par tous les usagers du service d'assainissement collectif;
- des frais de contrôles de conception et d'implantation, de bonnes exécutions des travaux et de bons fonctionnements des installations : 6 955.67 € ;
- des frais de contrôles en cas de cession : 2 430 €
- autres produits exceptionnels: 34 €

b) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 142 421.99€ sont constituées comme suit :

- des charges à caractère général : 30 794.62 € dont 22 690.90 € sont liées aux charges d'occupation du Prado ;
- des charges de personnel : 111 225.00 €, correspondant aux rémunérations des agents du SPANC, initialement payés sur le budget assainissement collectif et sur le budget principal et refacturés en fin d'année ;
- des charges exceptionnelles pour 87.77 € : titres annulés sur exercices antérieurs ;
- des créances admises en non-valeur : 314.60 €.

4.3.3 La section d'investissement

Aucune dépense n'est à constater en investissement pour l'exercice 2022, ni aucun reste à réaliser. Les recettes d'investissement réalisées correspondent à l'amortissement du mobilier acquis les années précédentes (628 €).

5. La dette consolidée, la trésorerie et les garanties d'emprunt accordées

5.1. La dette

La dette de Bourges Plus au 31/12/2022 se répartit comme suit en M€ :

en M€	Dette au 31/12/2021	Emprunt mobilisé	Rembt dette classique	Rembt anticipés	Dette au 31/12/2022
PRINCIPAL	11,15	1,10	0,89		11,36
EAU	3,18		0,36	0,55	2,27
ASST	20,66		1,21	0,43	19,02
LAHITOLLE	2,72	0,90	0,32		3,30
LOCATIFS	3,74		0,30		3,44
TOTAL	41,45	2,00	3,08	0,98	39,39

La dette consolidée est ainsi ramenée de 41.45 M€ fin 2021, à 39.39 M€ fin 2022.

Sur 2022, il convient de noter les opérations suivantes :

➤ Sur le budget principal :

- Mobilisation d'un emprunt de 1 000 000 €, auprès de la NEF – Finance Ethique (coopérative de finance solidaire) - durée 15 ans, taux fixe 0,65 % - affecté aux travaux sur l'ENSA,
- Réaménagement d'un prêt CALYON (CACIB) à taux variable indexé sur Euribor 3 mois (E3M) portant sur 1,9M€ : passage à taux fixe (2,485%) tant que E3M < 5,50%
- Mobilisation d'un emprunt de 100 000 €, auprès du Crédit Agricole – durée 15 ans – taux fixe 0,68%

➤ Sur le budget de l'eau :

- Remboursement anticipé d'un emprunt CALYON (CACIB) pour 380 000 € anciennement conclu à taux fixe 3,77%,
- Remboursement anticipé d'un emprunt Crédit Agricole pour 165 763,61 € anciennement conclu à taux fixe 4,62%,

➤ Sur le budget de l'assainissement collectif :

- Remboursement anticipé partiel d'avances sans intérêts consenties par l'Agence de L'Eau, soit 425 981,80 € dans l'objectif de minorer les annuités totales des années 2024, 2025, 2026 et 2027 (années de remboursement important au titre de la STEP).
- Renégociation du prêt CDC de 16 000 000 € (affecté à la STEP) : marge appliquée sur taux du livret A ramenée de 0,75% à 0,60%.

➤ Sur le budget LAHITOLLE :

- Mobilisation d'un emprunt de 900 000 €, auprès du Crédit Agricole – durée 15 ans – taux fixe 0,68% (financement de la tranche 3)

Par ailleurs, un nouveau contrat de 2 000 000 € d'une durée de 20 ans a été négocié en 2022 auprès du Crédit Agricole (Taux fixe 2.65%). La mobilisation de cet emprunt peut s'étaler jusqu'en 2024.

Il convient également de rappeler que restent à mobiliser 16 000 000 € conclus avec la CDC en 2018, mobilisable au plus tard en septembre 2023, et dont une partie figurera en reports sur 2023 (financement de la STEP). En 2022, la marge de ce prêt a été renégociée (Cf. ci-dessus).

La remontée des taux d'intérêt a eu pour effet de porter le taux moyen de la dette consolidée à 1,86 % au 31/12/2022, contre 1,57% fin 2021. La durée de vie résiduelle moyenne de la dette consolidée est de moins de 17 ans fin 2022.

Notre dette reste majoritairement conclue à taux fixe ce qui a atténué l'impact de la hausse des taux d'intérêt :

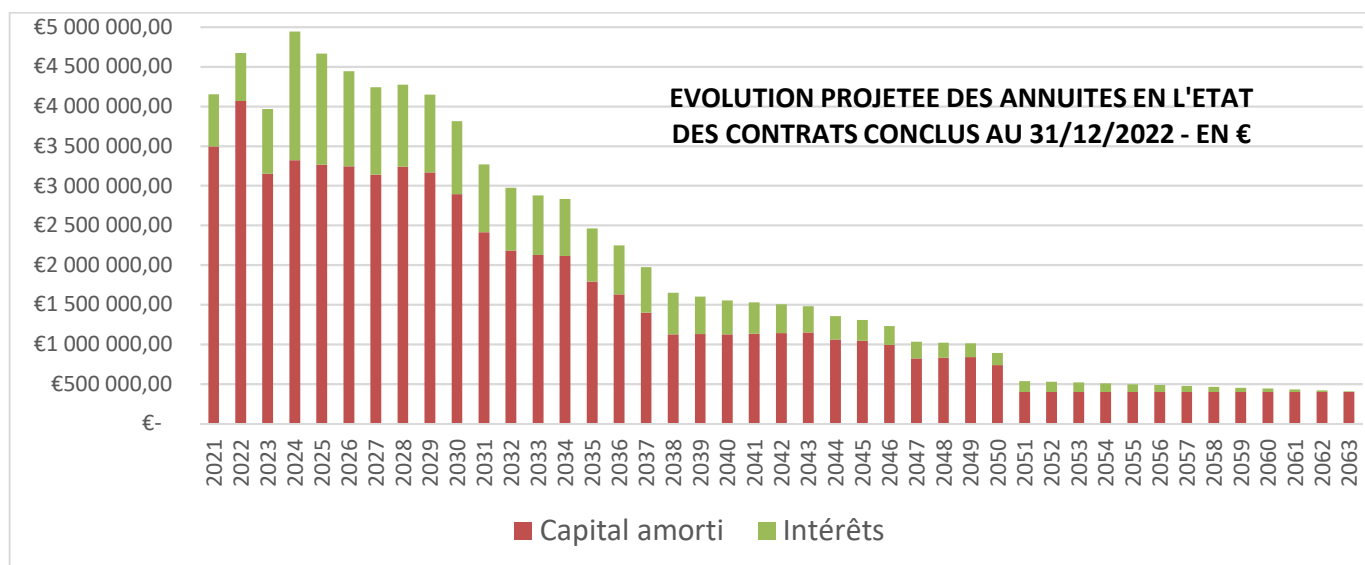
Type	Encours	% d'exposition
Fixe	25 548 451,38 €	64,87 %
Fixe à barrière (*)	1 891 139,25 €	4,80 %
Variable	8 694 982,75 €	22,08 %
Livret A	3 250 915,10 €	8,25%
Ensemble	39 385 488,48€	100,00%

(*) Le taux fixe à barrière est classé en 1B selon la charte Gissler. Tous les autres prêts sont en 1A. Conformément à la stratégie de la dette adoptée en Conseil Communautaire, la part du 1B est limitée à 5% de l'encours.

La comparaison proposée au niveau régional (source DGCL- données 2021) nous situe encore parmi les EPCI les moins endettées par habitant :

EPCI	Population	Encours de dettes bancaires au 31/12/2021 (€/hab)
CA de Blois "Agglopolys"	108 453	338,12 €
CA Bourges Plus	105 860	378,03 €
CA Châteauroux Métropole	75 357	379,01 €
CA Territoires Vendômois	52 237	426,76 €
Tours Métropole Val de Loire	300 045	453,21 €
CA Agglo du Pays de Dreux	116 924	631,22 €
CA Montargoise et Rives du Loing	64 316	708,85 €
CA Chartres Métropole	139 891	2 103,64 €
Orléans Métropole	292 874	2 142,38 €

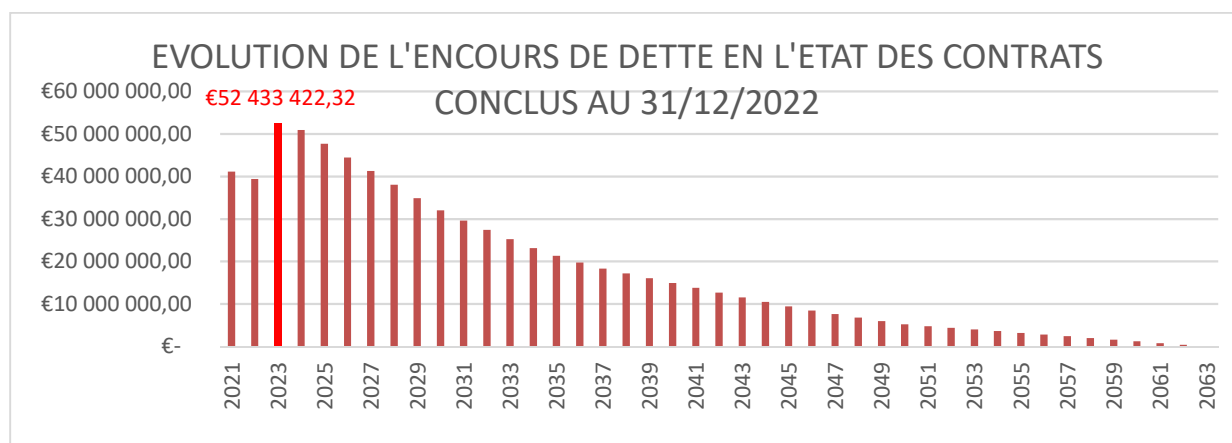
En tenant compte des contrats signés à la date de réalisation du présent rapport (y.c. la STEP donc), et compte tenu des prévisions de taux sur les emprunts à taux variable, le profil de remboursement des annuités se présente ainsi :



NB : intérêts hors ICNE (Intérêt Courus Non Echus)

Les opérations de remboursement anticipé effectuées en 2022 permettent d'atténuer la part du capital remboursé dès 2023.

Le profil d'extinction de la dette consolidée correspondant à ce qui précède est le suivant :



5.2. La trésorerie et les garanties d'emprunt accordées

La trésorerie disponible au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 115 000 €, contre 7.14 M€ au 1^{er} janvier 2022.

Bourges Plus intervient également en tant que garant, principalement en matière de logement social. A ce titre, le règlement d'intervention de l'Agglomération a sensiblement été élargi en 2022 en proposant désormais les quotités de garantie suivantes :

Tous bailleurs sociaux <u>hors</u> OPH du CHER Val de Berry	Périmètre du territoire de Bourges Plus
Construction et acquisitions-amélioration (= création de logements)	100% par opération
Résidentialisation (pas de création de logement)	100% par opération
Toutes autres opérations (réhabilitation... = pas de création de logement)	50% par opération

Ce dispositif se voulait complémentaire à celui du Département du Cher. Or ce dernier a depuis adopté un nouveau règlement fin 2022 ce qui impliquera d'adapter notre règlement afin de conserver une identique couverture globale pour les bailleurs, notamment pour Val de Berry qui en était exclu jusqu'à présent.

Au 31/12/2022, le stock de dette garantie, se répartit par bénéficiaire comme suit :

Organisme garanti	Montant garanti
SAS Résidence Lahitolle	2 633 655,00 €
France Loire	10 466 839,50 €
Axentia	6 301 588,00 €
SPL TRI BERRY NIVERNAIS	6 385 820,50 €
TOTAL	25 787 903,00 €

C'est une nouvelle caractéristique de notre EPCI : alors qu'il y a encore quelques années, ce stock était quasiment nul, aujourd'hui, il atteint près de 26 M€. Sur la seule année 2022, 10 728 148 € ont été garantis, dont 6 385 820,50 € pour la seule SPL TRI BERRY NIVERNAIS (construction d'un centre de tri).

C'est un facteur de risque, encore très mesuré au regard du ratio Galland (publié dans la maquette budgétaire), mais dont la collectivité doit avoir conscience. En effet, le montant total des annuités garanties dans l'exercice, majoré des annuités propres de Bourges Plus ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement. La collectivité en est très loin aujourd'hui, d'autant plus que ce plafonnement ne s'applique pas en matière de logement social

ANNEXE 1 : EXPERIMENTATION « BUDGET VERT »

La collectivité s'est engagée à effectuer différentes actions dans le cadre du PCAET 2021-2026.

PCAET – PROGRAMME D' ACTIONS DE L' AGGLOMERATION

- Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire
- Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables
- Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire
- Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée
- **Faire de l'exemplarité de Bourges Plus et des communes un levier de mobilisation du territoire**
 - Protéger et favoriser les milieux naturels du territoire
 - Rénover énergétiquement de façon exemplaire le bâti public
 - Être exemplaire sur la performance de l'éclairage
 - S'engager dans le référentiel Climat Air Energie: démarche initiée depuis le printemps 2022

Deux types d'outils d'analyse de la performance climatique existent :

⇒ **Outils d'analyse de données physiques** (la tonne d'équivalent CO2)

Le Bilan carbone permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre d'un territoire. Il constitue une 1^{ère} étape pour poser un diagnostic et déterminer des actions correctives

⇒ **Outil d'analyse financière : Le budget vert**

L'objectif est d'analyser les flux financiers au regard de leurs impacts sociaux et/ou environnementaux. Cet outil semble apporter un complément à l'analyse physique.

La méthode vise à axer notre action sur le dérèglement climatique à travers le prisme de l'émission des gaz à effet de serre.

C'est ce type de démarche qui doit présider à l'avenir aux choix budgétaires.

En 2020, 52% des dépenses publiques d'investissement dans la transition écologique étaient financées par les collectivités territoriales.

DEFINITION D'UN « BUDGET VERT »

La réalisation d'un budget vert doit permettre aux élus et aux services de la collectivité :

- ✓ D'identifier et comprendre quelles sont les **dépenses bénéfiques pour le climat**
- ✓ D'évaluer la cohérence des dépenses avec les **objectifs climatiques**
- ✓ D'analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un **prisme climat et plus généralement environnemental**
- ✓ Suivre l'évolution d'exercice en exercice

Les méthodes de comptabilité environnementale concourent globalement à **s'interroger sur les habitudes, les pratiques et à s'organiser pour évoluer vers une mise en cohérence des actions et des engagements pour le climat.**

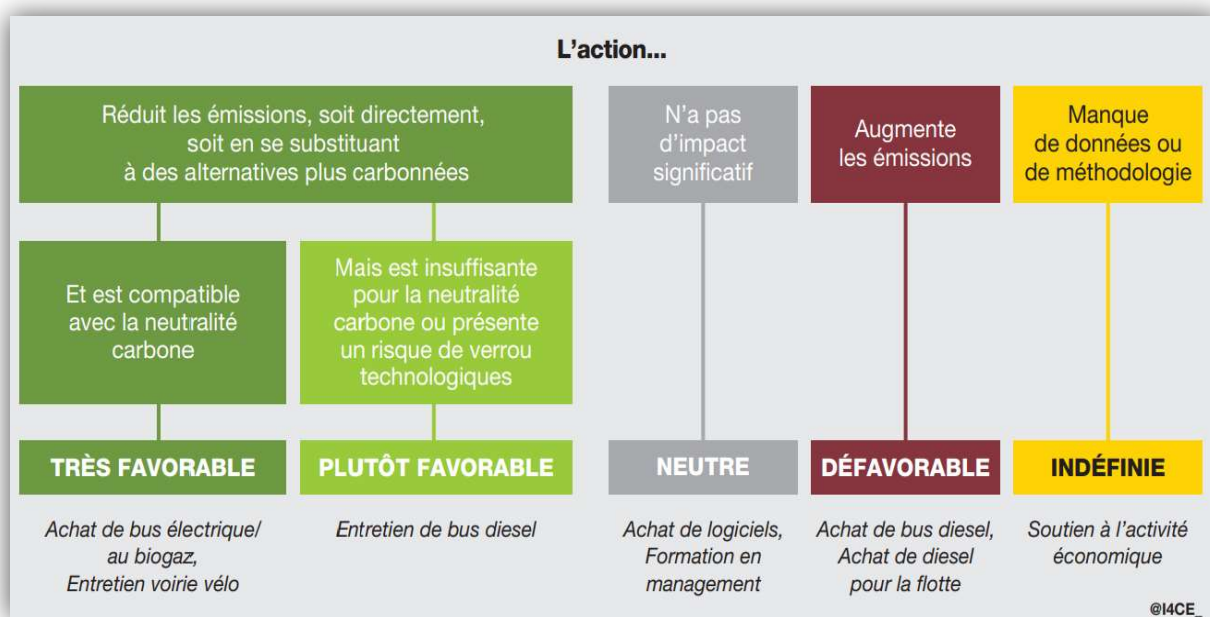
Elles permettent d'identifier les investissements favorables et d'éviter les « mauvaises » dépenses.

Le budget vert doit être pensé dans la durée, c'est avant tout un outil d'accompagnement et de changement.

La méthode retenue par Bourges Plus est portée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE), une association d'intérêt général fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence France Développement. Elle promeut un outil de décloisonnement et d'acculturation aux enjeux environnementaux.

En constante évolution, cette méthode est à ce jour la plus utilisée par les collectivités. Bourges Plus a choisi de se lancer dans cette réflexion avant que cela ne devienne une obligation réglementaire

ARBRE DE DECISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT

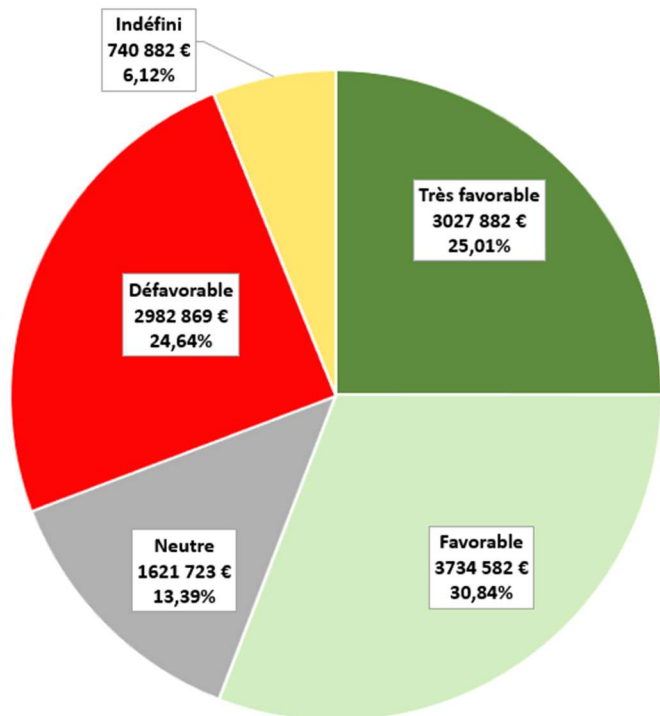


COMMENT SONT EVALUEES LES DEPENSES DE BOURGES PLUS

La démarche proposée à Bourges Plus est d'utiliser les résultats du CA de l'année pour orienter la préparation du budget primitif N+1.

Thématique : Collecte et traitement des déchets ménagers – Dépenses de fonctionnement

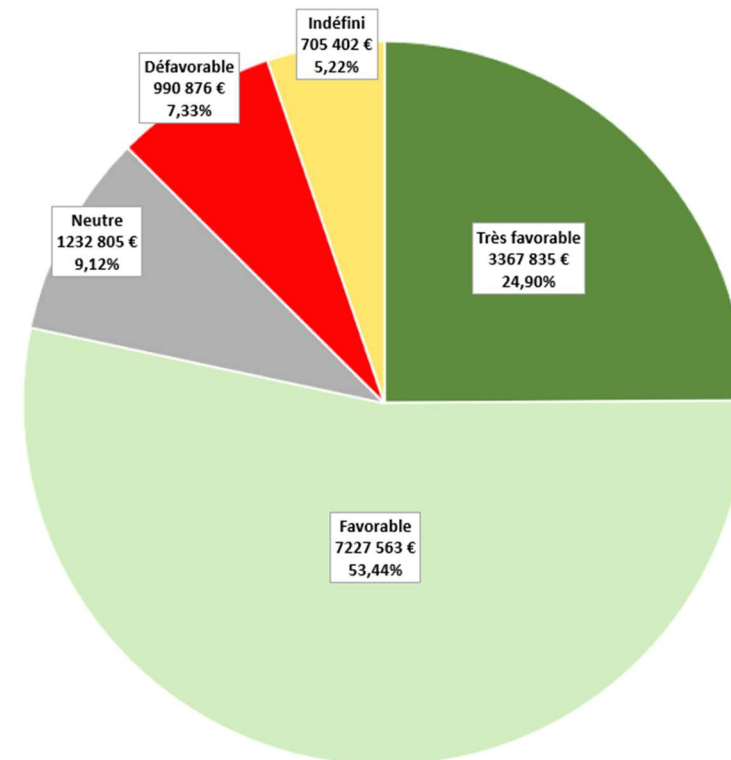
CA 2021 - Collecte et traitement des déchets



Total : 12 107 939 €

- **Très favorable** : Traitement des déchets avec la valorisation matière organique, le tri (bois, cartons, déchets verts) et l'entretien des espaces verts
- **Favorable** : Incinération totale des déchets avec valorisation énergétique
- **Neutre** : Gestion de l'accueil et du fonctionnement des déchèteries, traitement de l'amiante, entretien et maintenance des déchèteries
- **Défavorable** : L'enfouissement, le carburant et la location des voitures (Yaris hybride)
- **Indéfinie** : Traitement des déchets chimiques, personnel

CA 2022 - Collecte et traitement des déchets

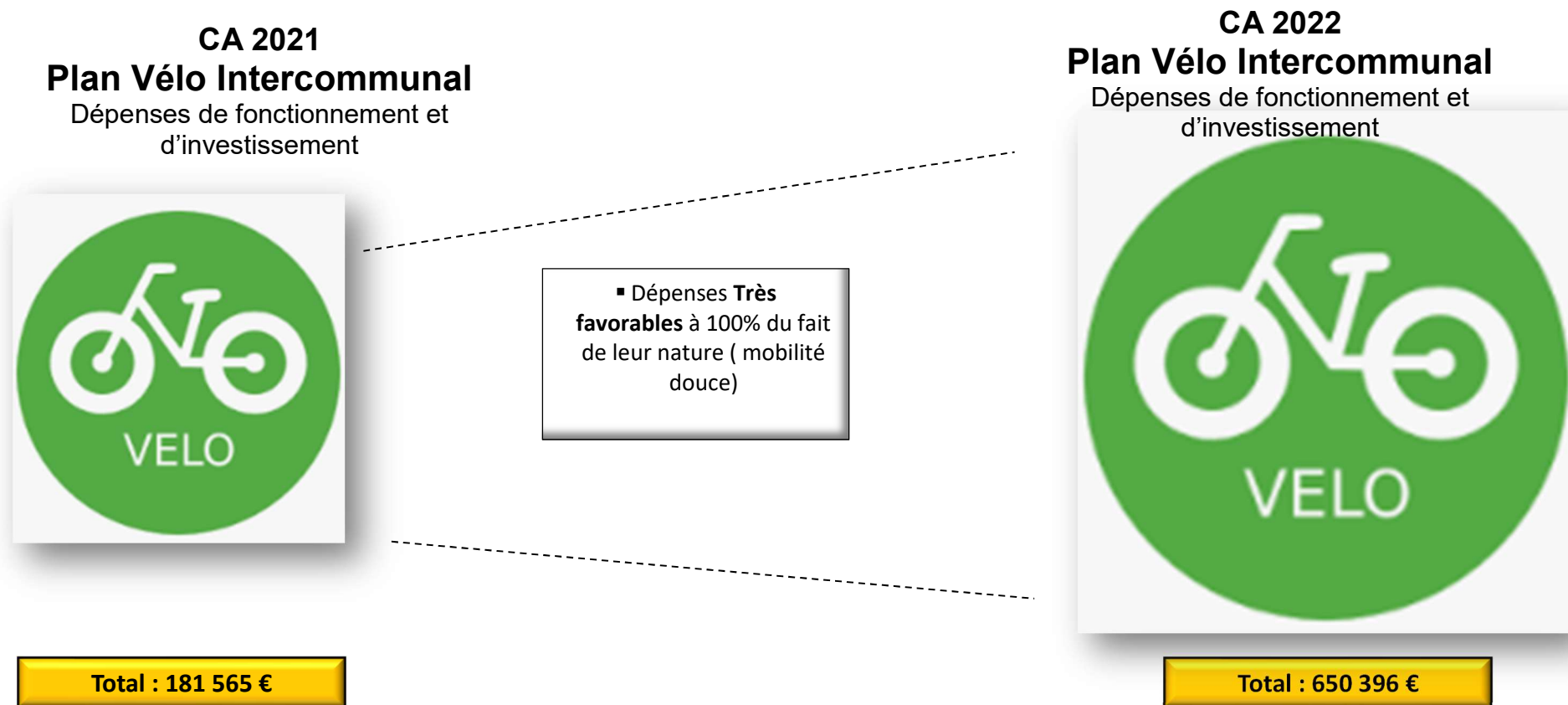


Total : 13 524 482 €

Observations pour la partie collecte et traitement des déchets :

- ⇒ L'année 2022 a été marquée par la fin de l'enfouissement des déchets ménagers hormis le tout-venant, d'où une progression des dépenses dites « favorables »
- ⇒ Le budget vert est un outil de « colorisation » des dépenses de la collectivité permettant d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques mais il convient de rappeler que l'objectif prioritaire est avant tout de limiter la production de déchets
L'année 2022 est marquée par une diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles de 3 %.

Thématique : Plan Vélo Intercommunal - Dépenses de fonctionnement et d'investissement



Observations pour la partie Plan Vélo Intercommunal :

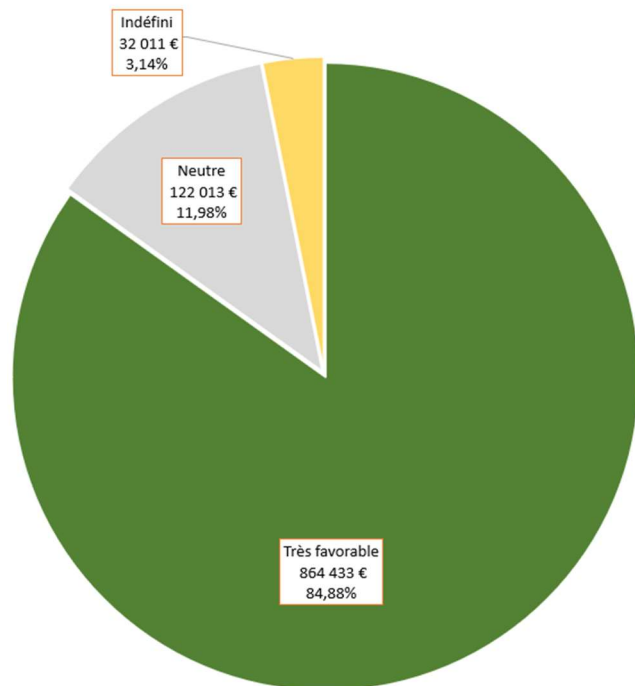
Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement des cotisations auprès d'associations favorables au développement durable.

Les dépenses d'investissement (648 K€ en 2022 contre 179 K€ en 2021) sont réparties comme suit :

- Subvention aide à l'achat d'un vélo classique ou électrique (104 K€ en 2022 pour 23 K€ en 2021)
- Travaux dans le cadre du plan vélo intercommunal (500 K€ en 2022 pour 121 K€ en 2021)
- Etudes dans le cadre du plan vélo intercommunal (44 K€ en 2022 contre 6 K€ en 2021)

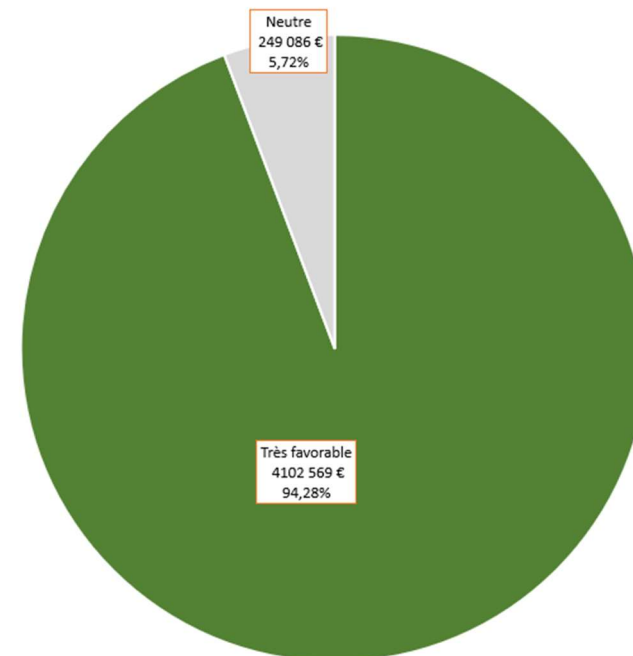
Thématique : Voirie – Dépenses de fonctionnement et d'investissement

CA 2021 - Voirie - Dépenses fonctionnement et investissement
(hors fonctions 816 et 734)



Total : 1 018 457 €

CA 2022 - Voirie - Dépenses fonctionnement et investissement
(hors fonctions 816 et 734)



Total : 4 351 654 €

Classification des dépenses de fonctionnement et d'investissement :

- **Très favorable** (4,1M€ contre 864K€ en 2021)
- **Neutre** (249K€ contre 122K€ en 2021)
- **Indéfinie** (32K€ en 2021)

Observations pour la partie Voirie (hors fonction 816 et 734) :

Les dépenses de fonctionnement (0,3M€ en 2022 contre 0,2M€ en 2021) concernent principalement l'entretien des voies, la classification retenue est « neutre ».

Les dépenses d'investissement (4M€ en 2022 contre 0,8M€ en 2021) sont réparties majoritairement sur des opérations pour les mobilités douces classifiées très favorables (4M€ en 2022 contre 0,09 M€ en 2021) comme par exemple les requalifications de voiries et des espaces publics, réfections des trottoirs, aire de covoiturage, etc. Les dépenses d'investissement inventoriées en « Neutre » (89K€ en 2022 pour 9K€ en 2021) relèvent notamment des études d'impact de ruissellement des eaux pluviales.

OBSERVATIONS

Les résultats présentés dans le cadre de l'expérimentation sur les CA 2021 et 2022 sur les thématiques « collecte et traitement des déchets », « plan vélo intercommunal » et « voirie » peuvent être extrapolés sur le BP 2023, sous réserve de modification de la méthode I4CE.

- **Colorisation CA 2021 et CA 2022** : 19 % du budget 2022 est colorisé contre 16 % en 2021.

Libellés	CA 2021						CA 2022					
	Dépenses Fonctionnement		Dépenses Investissement		TOTAL DEPENSES		Dépenses Fonctionnement		Dépenses Investissement		TOTAL DEPENSES	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Collecte et traitement des déchets(*)	12 107 939 €	98%			12 107 939 €	91%	13 524 482 €	98%			13 524 482 €	73%
Plan vélo intercommunal	2 365 €	0%	179 199 €	19%	181 565 €	1%	2 365 €	0%	648 031 €	14%	650 396 €	4%
Voirie (hors fonctions 816 et 734)	243 731 €	2%	774 726 €	81%	1 018 457 €	8%	299 463 €	2%	4 052 192 €	86%	4 351 654 €	23%
TOTAL BUDGET COLORISE	12 354 035 €	100%	953 926 €	100%	13 307 961 €	100%	13 826 310 €	100%	4 700 223 €	100%	18 526 533 €	100%
TOTAL BUDGET COLORISE	12 354 035 €	17%	953 926 €	8%	13 307 961 €	16%	13 826 310 €	18%	4 700 223 €	24%	18 526 533 €	19%
TOTAL BUDGET NON COLORISE	61 237 435 €	83%	11 199 150 €	92%	72 436 585 €	84%	61 710 493 €	82%	15 080 548 €	76%	76 791 041 €	81%
TOTAL BUDGET	73 591 469 €	100%	12 153 076 €	100%	85 744 545 €	100%	75 536 803 €	100%	19 780 770 €	100%	95 317 574 €	100%

* Seules les dépenses de fonctionnement de la thématique « collecte et traitement des déchets » sont traitées à ce jour du fait d'un manque d'information pour coloriser celles d'investissement.